

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2011

PROCES-VERBAL

L'an deux mille onze, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 mars 2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF Mme de VAUCOULEURS Mme BAS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ Mme PENSIVY M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : M. MARY à M. LOBJEOIS M. BERTRAND à Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI à M. ALLAOUCHICHE M. MOREAU à Mme AUBIN Mme XOLIN à M. RAYNAL.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 4 avril 2011 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010 est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 3 février 2011 au 24 mars 2011 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

1°/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2011 (DEBAT SANS VOTE)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues.

Préparer un budget dans un contexte de réforme fiscale n'est pas un exercice facile. Il a certes toujours été dit que les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle seraient compensées par l'Etat. Mais que signifie le terme compensation ? L'Etat prend en charge depuis toujours les compensations fiscales liées par exemple à des exonérations accordées à des particuliers ou à des allègements de taxe professionnelle décidés par les gouvernements et se traduisant par des pertes de recettes pour les collectivités locales. A Poissy, les impôts réglés en 2009 par les ménages et par les entreprises s'élèvent à 40,9 millions d'euros. En ajoutant à cette somme les compensations diverses reçues par la Ville, on obtient un montant de recettes liées à la fiscalité de 44,1 millions d'euros. En faisant le même calcul pour l'exercice 2011 et en ne prenant en compte que les nouvelles bases et les nouveaux taux issus de la réforme, on aboutit à un montant global de recettes fiscales de 44,5 millions d'euros, soit une augmentation du produit de 1 % sur 2 ans. Pour être complet, je dois ajouter que, sur ces 44,5 millions d'euros, 10 millions proviennent de dotations de l'Etat et 4,3 millions de cotisations sur lesquelles la commune n'a aucune prise. La compensation, c'est donc pour la collectivité 1 % de plus.

Cela n'a vraiment rien à voir avec l'évolution des prix qui s'applique à toutes les prestations que la collectivité est obligée de confier à des sociétés, à des entreprises. Les élus membres de la Commission d'appel d'offres ont découvert avec étonnement, lors de la dernière réunion de cette Commission, que le coût des assurances relatives au patrimoine immobilier doit de façon naturelle augmenter de 4,3 % en 2011, ce qui correspond à l'évolution en 2010 de l'indice de la construction. De la même manière, le coût des assurances pour la flotte automobile est automatiquement majoré de 3,63 % en 2011. Et il serait facile de multiplier ce type d'exemples. La municipalité est donc confrontée en 2011 à une nouvelle baisse de ses recettes. J'ai bien dit une nouvelle car elle s'ajoute à celle constatée en 2009.

Il ne faut pas en effet oublier les conséquences de cette augmentation de population admise en 2007 et en 2008 par les services de l'Etat et remise en cause en 2009. Après avoir enregistré des recettes supplémentaires conséquentes (plus de 4 millions d'euros en 2007, plus de 7 millions d'euros en 2008), la municipalité voit ses recettes baisser d'un million d'euros en 2009 et stagner depuis. Je ne vais pas reprocher à l'ancienne équipe municipale d'avoir essayé d'anticiper cette augmentation de population. Mais les sommes nouvelles mises à sa disposition ont justifié à l'époque l'engagement d'importantes actions génératrices de frais de fonctionnement qu'il faut maintenant honorer tous les ans. C'est ainsi que la municipalité a pu lancer la réalisation d'une nouvelle crèche privée et y réserver la totalité des berceaux pendant dix ans. Elle a pu également, sans demander quoi que ce soit aux Pisciacais, équiper au mieux la toute récente médiathèque et proposer ainsi un équipement complet dès son ouverture. Comptant sur la pérennisation au moins partielle de ces nouvelles recettes, la nouvelle équipe municipale (et j'en fais partie bien entendu) s'est engagée dès son arrivée dans un projet ambitieux de restructuration des services de la mairie afin de confirmer leur positionnement au service des Pisciacais. Elle s'est également trouvée dans l'obligation d'accompagner les familles ou les personnes touchées par l'une ou l'autre des conséquences de la crise économique de 2008. La fréquentation des restaurants scolaires est en très forte augmentation. 245.000 repas ont été servis à des enfants des écoles maternelles ou à des élèves des écoles primaires au cours de l'exercice 2008 - 2009, 270.000 au cours de l'exercice 2009 - 2010. Les activités des centres de loisirs sont elles aussi de plus en plus appréciées et leur coût a presque doublé entre 2008 et 2010. Ces actions ne sont que des exemples. Mais comment choisir celles qui doivent être supprimées ou ralenties parce qu'à cause de la réforme, les ressources de la ville sont en train de perdre le dynamisme qui les a toujours caractérisées.

Les prévisions financières établies dans le cadre de la préparation du budget 2011 conduisent aux chiffres suivants : 71,5 millions d'euros pour les dépenses de fonctionnement (un montant en augmentation de 3,8 % par rapport à 2010), 68 millions d'euros pour les recettes calculées sans aucune autre évolution que celle imposée par l'Etat. Ces chiffres signifient que la commune connaîtra en 2011 une dégradation importante de sa situation financière se traduisant en fin d'exercice par une épargne nette probablement négative. De nouvelles recettes doivent impérativement être recherchées.

Heureusement, le résultat du compte administratif 2010 est favorable. Affichant des dépenses de fonctionnement seulement supérieures de 1,4 % en 2009, il montre clairement qu'un programme d'économies de gestion a déjà été engagé, permettant de reporter une partie de l'excédent constaté sur le budget de fonctionnement 2011. Ce report envisagé à hauteur de 2,5 millions d'euros ne suffira pourtant pas pour rétablir la situation à moyen terme. Le budget pourrait se trouver une nouvelle fois en situation de déséquilibre dès 2012 et aucun report ne sera alors possible.

Pour continuer à afficher un autofinancement positif dans les années à venir, la commune doit procéder à une augmentation des taux d'imposition fixée en principe à 14,8 %. Mais elle doit en même temps s'engager dans un programme contraignant de maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement courant. 14,8 %, c'est beaucoup. Et cela mérite quelques informations complémentaires. En 2011, cette augmentation procurera à la ville 4,4 millions d'euros de recettes supplémentaires dont 3,4 millions à la charge des ménages. Dans cette somme, il y a la part de la taxe d'habitation que les ménages payaient au Département. Si l'on avait demandé ces 4,4 millions aux Pisciacais en 2009, les entreprises en auraient payé plus de la moitié et l'augmentation des taux n'aurait été que de 10,8 %.

La conclusion de tout cela est qu'il va falloir faire mieux avec moins. Ce slogan bien connu a déjà été prononcé dans cette salle. Et, moi, je me contenterai de demander de faire aussi bien avec moins en espérant que les problèmes financiers qui nous attendent ne nous imposeront pas malheureusement de faire moins.

Je ne peux pas terminer cette présentation sans parler des investissements mais la question est beaucoup moins délicate. Une étude sur le financement de l'investissement a été réalisée sur la période 2005 - 2010. Elle montre que la valeur moyenne annuelle des dépenses d'investissement est de 13,2 millions d'euros sur cette période, que ces dépenses ont été autofinancées à près de 50 % et que l'emprunt représente en moyenne 18 % du financement. Le programme 2011 se présente plus important que celui de 2010. Les éléments marquants de ce programme seront la construction d'un nouveau restaurant scolaire à l'école Montaigne, la réfection de la piste d'athlétisme au stade Léo Lagrange, la reprise des installations de traitement des eaux à la piscine de Migneaux, la création d'un nouvel équipement d'accueil des habitants dans le quartier Saint-Exupéry, la reprise de nombreuses rues et trottoirs, et, enfin, dans le cadre de l'autorisation de programme liée à la Coudraie, l'engagement d'opérations visant à créer de nouveaux logements. Le détail de ces actions sera donné dans les semaines qui viennent à l'occasion de la présentation du budget 2011 dans les diverses commissions permanentes. Pour terminer sur l'investissement, je signalerai que l'annuité de la dette sera en 2011 au même niveau qu'en 2010. Elle représentera 3,7 millions d'euros. En 2008, elle était voisine de 4,2 millions d'euros.

L'année dernière, j'avais osé conclure mon intervention dans ce même débat en demandant d'assurer une vigilance permanente sur l'utilisation de chaque euro. Je ne pensais pas que ce qui n'était alors qu'une simple recommandation deviendrait aujourd'hui une contrainte incontournable.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, lors du débat d'orientations budgétaires qui précédait le vote du budget 2009, nous avons eu la prudence d'attendre le vote du budget pour nous exprimer, les documents fournis au débat ne permettant pas de discerner, ne serait-ce que dans les grandes lignes, vos projets pour la Ville de Poissy, pour notre ville. Lors du débat d'orientations budgétaires qui précédait le vote du budget 2010, nous constatons que le document versé au dossier ne comportait aucun projet cohérent de développement de notre cité. Encore une fois cette année, le document versé au dossier ne comporte aucun projet sérieux de développement pour notre cité. Le document se résume à une longue démonstration visant à nous faire admettre qu'une augmentation des impôts locaux est inéluctable, provoquée par la politique menée par le gouvernement. Nous, nous continuerons d'y voir la manifestation de l'impossibilité de votre majorité composite à définir un projet ambitieux pour Poissy. Ainsi, alors que, comme en 2009 et 2010, les commissions ne se sont pas encore réunies, vous annoncez un programme d'investissements, chiffré à 13 millions d'euros, en progression de 30 %, soit 3 millions d'euros. Ces 3 millions se portent essentiellement sur la fonction 4 - Sports et Jeunesse - qui passe de 1.785.000 euros annoncés au DOB 2010 à 4.869.000 euros. Quels projets cela finance-t-il ? Ces projets sont-ils nécessaires ? Au passage, à l'heure qu'il est, la date de la Commission des finances qui devra examiner ce budget ne nous a pas été communiquée.

Que dire des charges de personnel sur lesquelles nous attirons régulièrement votre attention. Après une augmentation de 8,5 % entre 2008 et 2009 (je cite les éléments du DOB), elles étaient annoncées maîtrisées en augmentation de 4,8 % au DOB 2010. Et voilà que le DOB 2011 nous annonce encore une augmentation de 4,6 %. Ce n'est pas raisonnable. Il faut mettre un terme à cette progression clairement non maîtrisée.

Dans la conjoncture économique actuelle où nous savons tous que la crise n'est pas finie, nous regrettons que vous n'ayez pas décidé de ne dépenser que ce que l'on gagne, comme un bon père de famille.

En choisissant aussi de ne pas faire certaines dépenses qui ne seront que d'une faible utilité, comme la Maison des Parents, on aurait pu éviter d'augmenter les impôts des familles, de peser encore sur les budgets déjà difficiles d'un grand nombre.

Alors que les salaires stagnent, vous allez décider, au prochain Conseil municipal, d'augmenter les taux des impôts locaux de 14,8 %. Insupportable. Voilà une hausse de dépense obligatoire qui va s'ajouter aux augmentations de charges subies par les ménages.

Merci de votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, à ce moment du débat (puisqu'il s'agit d'un débat), Monsieur BIHANNIC vous a exposé clairement notre position. Si vous intervenez vous-même dans ce débat, je veux bien en ajouter. Mais j'attends vos arguments. J'ai écouté ceux de Monsieur DUQUESNE. On vous y a répondu. J'attends vos arguments.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

A cette réunion de Conseil municipal (donc ce soir, 4 avril), Monsieur le Maire ainsi que l'Adjoint aux Finances essaient de faire un tour de passe-passe financier sur le dos de la réforme de la taxe professionnelle. Mais, à Poissy, comment se plaindre des causes alors qu'on ne peut qu'enchéir les conséquences ? Le Maire de Poissy a beau se plaindre de la politique gouvernementale et de la réforme de la taxe professionnelle, il ne peut que se réjouir de l'augmentation du budget 2011 de la taxe d'habitation perçue par la Ville de Poissy. En effet, la Ville récupère la part versée au Département par transfert à la Ville pour environ 3,5 millions d'euros et ainsi, avec l'augmentation annoncée de 14,8 %, le budget 2011 des recettes de la taxe d'habitation fait un bond de + 62,8 % au total, quand on voit effectivement le budget de Poissy passer du réel 2010, qui était donc à 8,42 millions d'euros, à 13,72 millions d'euros (en tout cas, c'est ce qui est annoncé) soit + 5,3 millions d'euros. En réalité, l'augmentation de 14,8 % n'est qu'un leurre que je dénonce car, dans son calcul, Monsieur le Maire reprend la totalité du montant de la taxe perçue en oubliant opportunément de faire son calcul sur la seule part municipale. En appliquant la règle de trois sur cette part municipale, nous obtiendrions en fait plus de 21 % d'augmentation réelle. Que devront payer les Pisciacais ? Au passage, il s'agit d'une augmentation (on pourra le relever) de quasiment 50 % plus élevée que celle affichée. Et n'oublions pas également les valeurs des bases locatives qui vont également évoluer. C'est donc déjà un premier tour de passe-passe en augmentant effectivement le diviseur de l'opération pour en diminuer son résultat.

Ensuite, il y a un deuxième aspect, celui de l'évolution de la taxe du foncier bâti qui fera donc engranger à la Ville environ 1,9 million supplémentaire. Je tiens quand même à mettre en lumière l'effort demandé aux Pisciacais. En additionnant ces 1,9 million au complément de 1,8 million sur la taxe d'habitation 2011, et donc pour se rendre compte effectivement de l'effet que cela va donner, le total de l'évolution (taxe d'habitation + taxe du foncier bâti en 2011) représente l'équivalent de + 44 % du montant de la taxe d'habitation 2010 pour les propriétaires habitant in persona leur demeure. Ceci est bien sûr inacceptable venant de la part de membres d'une équipe qui se voulaient être en avril 2010 les défenseurs des finances des Pisciacais en ces temps durs. A croire que, pour les Pisciacais, l'année 2011 semble être un peu moins dure que 2010. Pour les finances Pisciacaises, les temps semblent moins durs une fois effectivement l'augmentation passée. Il faudra donc cependant attendre la réunion du Conseil du 28 avril prochain pour connaître dans le détail l'étendue des dégâts (masse salariale et charges en premier lieu, avec la répartition des charges en question).

Voilà pour les deux premiers points.

Ensuite, je suis une nouvelle fois étonné et plus qu'étonné du montant faramineux donné pour l'action économique (0 euro), en page 19 (si je ne dis pas de bêtise). L'impression que vous donnez ... Il y a un beau discours (surtout au début) puisque l'on va effectivement avantager et les Pisciacais et les entreprises. Les Pisciacais sont avantagés (on le voit bien effectivement) par une augmentation conséquente de la taxe d'habitation et de son corollaire (la taxe sur le foncier bâti). Et les entreprises ... Action de développement économique : 0. Cela donne à la fois l'impression que vous ne vous y intéressez pas, voire même que vous haïssez les entreprises, et que les belles paroles ne sont finalement que des belles paroles.

Ensuite, vous commencez le discours du document par la reprise de 2,5 millions d'euros (a priori de la cagnotte laissée par l'équipe précédente). Bon. Très bien. Et vous terminez par un prêt de 3,5 millions pour atteindre l'équilibre. Donc, là, on se dit que les sommes sont relativement lourdes. 2,5 + 3,5, cela fait 6, + les 7 millions pris également sur les ménages Pisciacais, cela fait 13 millions. Impeccable pour financer effectivement l'envolée des différentes taxes et charges diverses qui (on va le voir fin avril) vont être constatées à Poissy.

Quand j'entends également que la bonne gestion devient une contrainte incontournable pour faire attention effectivement à la dépense (c'est ce qu'a dit Monsieur DUQUESNE tout à l'heure), je suis quand même étonné. On est quand même effectivement dans une communauté. Chaque dépense, chaque euro dépensé mérite effectivement que l'on s'y attache.

Pour ma part, en Conseil du 24 septembre 2009, et par la suite également aux différentes réunions de préparation du budget 2010, je n'avais pas manqué de vous alerter. Quand j'évoquais l'évolution des chiffres et la spirale des dépenses, notamment de personnel, vous le preniez, Monsieur le Maire, avec une certaine condescendance en me disant qu'on allait m'expliquer. Moi, j'aime bien expliquer mais j'aime bien aussi voir les chiffres. Donc, on les verra effectivement fin avril. D'ici là, et pour ne pas avoir effectivement à se rendre complice de cette gabegie dont la présentation va être faite fin avril, j'invite également celles et ceux qui le souhaiteraient à sortir de la majorité. Je pense que cela montrerait effectivement le désaccord par rapport à la politique que vous menez depuis maintenant trois ans, Monsieur le Maire.

Merci.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors du vote du budget 2010, nous nous étions abstenus, vous rappelant que le groupe majoritaire ne s'était pas réuni depuis trois mois. N'ayant pas été concertés sur l'établissement du budget, nous ne pouvions nous prononcer sur celui-ci.

A trois semaines du vote du budget 2011, nous nous trouvons dans une situation identique, voire bien plus dommageable puisque vous n'avez pas cru bon de réunir la totalité du groupe majoritaire depuis maintenant seize mois.

M. LOBJEOIS :

Vous ne faites plus partie du groupe majoritaire.

Mme de VAUCOULEURS :

Pardon ?

M. LOBJEOIS :

Vous ne faites plus partie du groupe majoritaire.

Mme de VAUCOULEURS :

Pardon, Monsieur LOBJEOIS ?

M. LOBJEOIS :

Vous ne faites plus partie du groupe majoritaire.

Mme de VAUCOULEURS :

Merci d'en prendre note au procès-verbal.

Je continue, s'il vous plait. Nous réserverons nos commentaires circonstanciés au vote du budget dans la mesure du délai que nous aurons pour l'examiner. A ce stade, nous ne pouvons que nous alarmer du fait que les recettes de fonctionnement couvrent à peine les dépenses de fonctionnement, ce qui est préoccupant pour les investissements qui seraient nécessaires à notre ville. A ce titre, dans un contexte de baisse des ressources, nous déplorons que rien ne soit mis en œuvre pour le développement économique qui pourrait amener des ressources nouvelles et limiter la hausse de la pression fiscale sur les ménages.

Merci.

Le Maire :

Mes chers collègues, Monsieur RAYNAL, vous avez vu que j'ai écouté patiemment toutes les manifestations multiples et variées. Je voudrais juste dire à Monsieur DEBUS que (encore une fois) je prendrai le temps nécessaire pour lui expliquer (s'il le veut) un budget communal (et la M14). Mais c'est un autre débat. En tous les cas, je voudrais vous remercier de l'ensemble de vos interventions. Je ne m'attendais pas à autre chose en me rasant ce matin, et depuis plusieurs jours. Mais il est vrai que, lorsque l'on n'est pas aux responsabilités, il est toujours facile d'avancer des chiffres et de faire un petit peu de cinéma.

Je vais juste vous rappeler quand même un certain nombre d'éléments.

Ce budget 2011 s'inscrit d'abord dans un contexte national difficile pour une grande partie des Français et pour l'ensemble des collectivités locales. Si ce n'était que Poissy, nous pourrions nous interroger. Mais c'est l'ensemble des collectivités locales. Pour mémoire, un certain nombre de collectivités locales ont augmenté leurs impôts de plus de 30 % en 2010. Pour nous, ce sera 14,8 %, ce qui est quelque chose.

La situation économique et sociale continue de se dégrader et l'ensemble des indicateurs est au rouge. La dette de l'Etat est de 152 milliards d'euros. Le chômage frôle les 10 %, avec une croissance atone. Cela, c'est aussi le gouvernement que vous soutenez. Le gouvernement a donc fait le choix de mener une politique budgétaire austère en réduisant, voire en supprimant un certain nombre de services publics. C'est un choix que je ne partage pas. Si la crise économique a renforcé une certitude, c'est bien celle d'une présence accrue du service public pour un grand nombre de nos concitoyens qui subissent de plein fouet la crise sociale. Concrètement, cette stratégie adoptée au niveau national, c'est le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Le résultat de cette approche purement comptable est catastrophique pour un certain nombre de services publics et leurs usagers. Je citerai ici à Poissy l'exemple de nos écoles où je ne compte plus les professeurs absents non remplacés. J'ai sollicité et obtenu du Président de l'Union des Maires des Yvelines que l'on ne peut pas taxer de gauchiste révolutionnaire qu'une délégation que je mènerai aille à la rencontre du Ministre afin de trouver des solutions pérennes, c'est-à-dire l'affectation de nouveaux postes.

Autre levier actionné par le gouvernement : l'augmentation de ses recettes. Mais non, vous diront les Ministres. Les impôts n'ont pas augmenté. J'ai une liste exhaustive que je tiens à votre disposition, qui comprend notamment l'augmentation de 3 % des billets de la SNCF, l'augmentation de 3 % des tarifs EDF, celle du gaz, des assurances dont les complémentaires santé, la consultation médicale, l'instauration du ticket modérateur, le remboursement des médicaments, la suppression de l'exonération fiscale pour le travail à domicile ... Je m'arrête là car la liste est vraiment trop longue. Tout un train de mesures ont été adoptées, qui, si elles ne portent pas le nom d'augmentation d'impôts, ont pour autant les mêmes conséquences : la baisse du pouvoir d'achat de l'ensemble des Français et l'impossibilité pour certains d'accéder aux services publics comme celui de la santé.

Il est vrai que ce gouvernement laisse souvent la responsabilité à d'autres d'assumer ses propres décisions. Je pense à la nouvelle taxe instaurée pour les bailleurs sociaux d'un montant global de 350 millions d'euros. La traduction concrète sera soit une hausse des loyers, soit une baisse des investissements financiers et humains de ces mêmes bailleurs.

C'est un peu le même principe pour les collectivités locales où lorsque l'Etat réduit nos marges, il laisse aux seuls régions, départements et mairies, le choix de ne plus faire ou alors d'augmenter leurs recettes. C'est cette dernière option qu'a prise le Département des Yvelines l'année passée en augmentant sa fiscalité de 14,8 %. A l'époque, Monsieur le Président du Conseil Général qualifiait son budget de dynamique et de solidaire. Il aurait tout aussi pu l'appeler un budget de résistance, résistance face au désengagement de l'Etat, à sa réforme incohérente et à la suppression de toute autonomie fiscale pour sa collectivité.

Que le gouvernement recherche à faire des économies, j'y suis favorable, au regard de la dette abyssale qui pèse sur les comptes de l'Etat, partant du principe que les efforts doivent être supportés de façon juste et équitable sans remettre en cause un certain nombre de services publics comme l'éducation ou la santé. Mais que l'on pénalise finalement toujours les mêmes sans faire participer à l'effort national les plus riches de nos concitoyens ou nos entreprises qui, comme les banques, font des profits immenses, c'est injuste et amoral. Quand des personnes qui ont du mal à boucler leur fin de mois apprennent que Bercy (donc vous et moi par nos impôts) a fait un chèque de 30 millions d'euros à Madame BETTENCOURT, ils ont de quoi se révolter.

Mais je vais vous donner un autre exemple au niveau local. La réforme de la taxe professionnelle a permis aux 153 contribuables Pisciacais ayant déclaré plus de 100 millions d'euros de recettes de réaliser une économie moyenne de près de 2.000 euros. De 2.536 euros en moyenne en 2009, leur cotisation est passée en 2010 à 546 euros en moyenne, sans aucune contrepartie. Si la réforme de la taxe professionnelle est nécessaire, pourquoi ne pas avoir également entamé celle de la taxe d'habitation ? Véritablement injuste. Cela équivaut, pour un habitant de la Courneuve en Seine-Saint-Denis, à voir une valeur locative plus élevée que celle des habitants du centre de Paris. Quant à la recherche d'économies, on peut dire que la réforme de la taxe professionnelle a induit un effet contraire. Dans un rapport daté de décembre 2010, Gilles CARREZ, député UMP, conclut que la suppression de la taxe professionnelle a engendré une perte nette de recettes pour l'Etat à hauteur de 8,9 milliards d'euros contre 3,9 milliards prévus initialement. Mais qu'est-ce que 5 milliards d'euros sinon à peine 50 fois le budget de notre commune.

Le gouvernement a donc choisi sa stratégie : ponction indirecte des ménages sans distinction des revenus et baisse du niveau des services publics. Et vers qui se tournent les habitants ? A qui demande-t-on systématiquement de pallier l'absence de l'Etat ? Aux communes et à leurs élus, y compris dans des compétences qui ne sont pas les leurs. Je peux même vous citer l'exemple d'une personne dont je ne veux pas vous révéler l'identité, qui se trouve par ailleurs être député de la circonscription, et qui me demande d'intervenir dans le champ de l'insécurité, de l'emploi ou du logement. Que fait l'Etat dans ces domaines dont pourtant il a la charge ? J'en profite pour remercier l'ensemble des services en lien direct avec la population car, en ces temps de crise, la détresse de certains de nos administrés se mue en agressivité à l'encontre des personnels administratifs. L'Etat abandonnant peu à peu ses prérogatives, on aurait pu penser que la réforme des collectivités locales se traduirait par un renforcement de leurs capacités de financement. Il n'en est rien. Et c'est même le contraire. D'une part, l'Etat gèle ses dotations. D'autre part, il nous prive d'une grande partie de notre autonomie en convertissant une part importante de la taxe professionnelle en différents fonds et garanties sur lesquels nous n'avons aucune prise et dont l'avenir est plus qu'incertain. Pour la dotation globale de fonctionnement, l'évolution sera donc égale à 0 % pendant que nous subirons les augmentations mécaniques de notre fonctionnement, à la fois pour nos personnels qui, n'en déplaise à Monsieur DEBUS, évoluent dans leurs parcours professionnels (et c'est très bien ainsi), mais aussi les augmentations des charges générales dont certaines décidées par le gouvernement, tels que le gaz, l'électricité ou les assurances. A cela s'ajoute également l'inflation sur l'ensemble de nos achats et investissements.

Ce désengagement de l'Etat va coûter cher aux collectivités locales. A Poissy, comme il a été calculé dans le document que nous vous avons remis, nous accusons une perte de 653 millions d'euros environ depuis 2009. C'est l'équivalent de 3 % d'augmentation de la fiscalité, soit 1 % par an. Si je le reporte sur la durée de notre mandat, c'est 6 % d'augmentation de la fiscalité que nous devrions voter sans dépense supplémentaire de notre côté.

Concernant le volet de la réforme de la taxe professionnelle, l'Etat nous supprime nos marges de manœuvre sur l'impôt entreprise. Cela vous a été rappelé mais nous passons d'une recette entreprise de 21,6 millions d'euros à 11,2 millions d'euros dont seulement 7 millions proviennent de la CFE. S'agissant de nos bases, nous passons d'un montant de 200 millions d'euros en 2009 à un peu plus de 40 millions en 2011, soit 5 fois moins. Il ne faut pas avoir fait Ecole Centrale pour comprendre que notre taux appliqué à 40 millions nous rapportera beaucoup moins que celui appliqué à 200 millions. Si je prends notre taux actuel de 10,81 %, le produit fiscal, dans le premier cas, est de seulement 4,32 millions d'euros et, dans le deuxième cas, de 21,6 millions d'euros. La perversité de cette réforme joue également sur la dynamique des bases qui ne sera plus sur 200 millions mais 40 millions et brise en plus le levier fiscal entreprise. Concrètement, lorsque nous augmentions auparavant le taux de taxe professionnelle de 5 % appliqué au chiffre actuel, soit 10,81 % sur les anciennes bases, nous obtenions un gain supplémentaire d'un million d'euros (de 21,6 millions de produit à 22,7). Avec la réforme, si j'applique la même augmentation de 5 %, le gain n'est plus que de 220 millions d'euros, soit une perte nette de 780 millions d'euros. Si je voulais obtenir le même gain, soit 1 million d'euros, je dois augmenter mon taux non pas de 5 % mais de 21 % en le passant de 10,81 % à 13,08 %. J'espère que vous comprenez bien ma démonstration qui se base sur la réalité des chiffres et par sur une idéologie ou un dogme. Je ne fais pas de politique en vous disant cela. Je fais simplement des mathématiques. Pour le budget primitif 2011, et s'agissant de la taxe professionnelle, nos bases sont de 40 millions d'euros. Lorsque j'ajoute la part taxe professionnelle du Département, de la Région, le taux de péréquation 2009 et les frais de gestion transférés à la commune dans le cadre de la réforme, j'obtiens un taux de 17,23 %. En y appliquant l'augmentation de 14,8 % que nous vous proposerons au budget primitif, j'obtiens un taux qui passe à 19,78 %, soit une augmentation de 2,5 points, et je dégage un supplément, en terme de ressources, d'un million d'euros. Si nous avions conservé nos anciennes bases, et pour obtenir le même gain, l'augmentation aurait été non pas de 14,8 % mais seulement de 3 %, avec un taux qui serait passé de 17,23 % à 17,7469 %. Vous voyez que nos calculs sont précis et vérifiables par tous. Cerise sur le gâteau : l'Etat a supprimé la possibilité d'appliquer la surtaxe possible et applicable à la seule taxe professionnelle. Afin de moduler l'effort demandé entre entreprises et ménages, nous sommes dès maintenant dans l'obligation d'appliquer strictement le même taux à l'impôt entreprise et à celui des ménages (la taxe d'habitation). Ce sont donc désormais les ménages qui vont supporter majoritairement l'augmentation de la fiscalité. Je ne suis pas loin de penser comme Alain JUPPÉ, alors seulement Maire de Bordeaux et doté d'une indépendance de parole qu'il n'a peut-être plus désormais, qui déclarait qu'avec cette réforme, Nicolas SARKOZY (je cite) : « se foutait du monde ». On pouvait qualifier Poissy de ville riche avant la réforme. C'était vrai grâce à sa taxe professionnelle. Aujourd'hui, alors que la fiscalité repose majoritairement sur l'impôt ménage et parce qu'un tiers des foyers fiscaux est exonéré de l'impôt, ce n'est plus le cas.

Puisque je parle du passé, je voudrais terminer mon propos en abordant la situation que nous avons trouvée en 2008, l'héritage de l'ancienne équipe municipale et les conséquences de son immobilisme auquel nous sommes confrontés aujourd'hui.

Je commencerai par l'intercommunalité. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de volonté de créer et d'adhérer à un EPCI bien plus tôt ? Je vous rappelle que pour une communauté d'agglomération, la dotation de l'Etat est de 45 euros par habitant. Prenons deux hypothèses. Si la Ville de Poissy était entrée dans ce processus en 2000, après la loi Chevènement de 1999, avec les Villes d'Orgeval, Morainvilliers, Les Alluets-le-Roi, Villennes et Médan, par exemple, soit une population totale de 53.000 habitants, nos ressources supplémentaires auraient été de 2,385 millions d'euros par an, soit plus de 20 millions cumulés jusqu'en 2010. Si la Ville avait répondu favorablement à l'appel d'Achères et de Conflans-Sainte-Honorine pour former une communauté d'agglomération de près de 90.000 habitants, nos ressources supplémentaires auraient été alors de 4 millions d'euros par an, soit près de 40 millions sur 10 ans. Quand une ville a 40 % des adhérents dans ses clubs sportifs qui ne sont pas Pisciacais, quand 30 % des inscrits au conservatoire de musique sont issus des communes situées aux alentours ou quand le point d'accès au droit est utilisé dans les mêmes proportions par des habitants ne résidant pas dans la commune, l'intercommunalité est une évidence. Et je ne parle même pas des enjeux en matière de développement économique ou d'aménagement du territoire que seule la Ville de Poissy ne peut relever. De plus, la mutualisation des services aurait entraîné une baisse de nos dépenses de fonctionnement.

Puisque je vous parle des personnels, je tiens à vous préciser qu'aucune stratégie RH n'avait été mise en place avant notre arrivée. Nous payons cette absence de gestion des personnels. Voici un exemple : deux personnes travaillent à mes côtés, exercent les mêmes fonctions, dont le régime indemnitaire et les bonifications n'ont rien de commun. L'une d'entre elles, après douze ans dans la collectivité, n'avait jamais vu son salaire augmenter. Si proposer aux agents des déroulements de carrière et des formations induit des coûts pour la Ville, il s'agit pourtant d'une nécessité pour chaque individu et son épanouissement dans son travail.

Autre exemple : le Centre André Malraux aurait dû être municipalisé en 2000. Cela a déjà fait l'objet d'un débat au sein de cette assemblée. Là encore, nous avons dû le faire, suite à l'immobilisme de l'ancienne équipe. Et c'est nous, aujourd'hui, qui intégrons les salaires dans nos charges de fonctionnement, soit près de 550.000 euros.

L'absence d'un service jeunesse dans une ville où les 0 - 30 ans représentent près de 40 % de la population était une aberration. Il a fallu là aussi que nous rattrapions ce retard.

La piscine des Migneaux sera aussi un dossier dont nous aurons à supporter le coût car rien n'a été fait auparavant. Cette piscine n'est plus aux normes, rejetant une partie de son eau chlorée dans la Seine. Aucun projet pour ces réhabilitations n'a été entrepris auparavant. C'est encore nous qui allons devoir supporter le coût de cet investissement.

Enfin, un dernier exemple qui est celui de la Coudraie. Nous avons réussi en trois ans à boucler un programme que l'ancienne municipalité a été incapable de faire avancer depuis la création de l'ANRU en 2003. L'ensemble des investissements sera encore à notre charge.

Je pourrais également citer les nouveaux quartiers du boulevard Robespierre qui n'ont pas été accompagnés de la construction de services publics pourtant inhérents à l'arrivée de nouvelles populations et notamment à l'accueil de leurs enfants. Aujourd'hui, tous les parents viennent me réclamer des places en crèche et la possibilité pour leurs enfants de déjeuner à la cantine scolaire. J'en profite ici pour mettre l'opposition face à ses responsabilités. Qu'elle ne me demande pas ici en Conseil municipal de baisser les coûts de fonctionnement et, sortie de la mairie, me réclamer l'ouverture de nouvelles crèches qu'elle a été incapable de créer.

Enfin, concernant les Terrasses de Poncy, nous sommes piégés par le contrat qui lie la Ville à BEG (maintenant UNIBAIL). Ce choix nous prive aujourd'hui d'une réserve foncière qui aurait été source de recettes supplémentaires. Et heureusement que je suis monté au créneau pour arrêter les intérêts. Cette situation n'est pas totalement terminée.

Je ne veux pas préjuger des élections prochaines mais, quelle que soit l'équipe qui sera élue, elle pourra nous remercier de ce travail. Nous aurions pu nous aussi fermer les yeux sur les attentes et les besoins des Pisciacais. Elle pourra nous remercier également d'avoir modernisé cette administration dont le travail des agents n'attendait qu'à être reconnu et valorisé. Nous poursuivrons ces efforts afin que les charges pesant sur notre fonctionnement soient optimisées.

D'ores et déjà, les investissements que nous faisons en matière d'économie d'énergie porteront leurs fruits rapidement et induiront des économies si, en parallèle, le gouvernement ne décide pas, comme il le fait déjà, de renoncer à toute politique de développement des énergies alternatives. Je pense bien sûr au moratoire sur le photovoltaïque ou à la baisse du prix du rachat par EDF de l'électricité produite par l'éolienne ou le solaire.

Je vous parlerai d'avenir (et c'est bien de cela dont il s'agit) lorsque nous investissons depuis trois ans pour la jeunesse Pisciacaise. Je citerai l'ouverture de l'accueil périscolaire élémentaire aux enfants de CP, CE1 et CE2. 110 enfants le matin et 170 le soir bénéficient de ce nouveau service. Nous accueillons également 300 enfants supplémentaires à la restauration scolaire avec la mise en place du quotient familial. Nous avons construit des aires de jeux au Château de Villiers, à la Coudraie, dans les écoles également, et nous avons créé un Conseil municipal des enfants. Pour les jeunes (je l'ai déjà dit mais rien n'avait été entrepris), au-delà du Service Jeunesse, nous avons lancé une bourse aux projets, mis en place des séjours d'hiver et d'été et organisé un forum de l'emploi avec la Mission Locale qui a permis à un certain nombre de jeunes Pisciacais de trouver un emploi. Si ce n'est pas travailler pour l'économie, cela me pose une vraie question. Je ne connais pas un parent qui m'ait dit que ces actions n'avaient aucune utilité et représentaient une gabegie.

Dans d'autres secteurs, nos investissements ont été importants. Je pense notamment à la vie associative avec la création de la Maison de la Citoyenneté et de la Solidarité Associative. Là encore, je n'ai pas vu un seul responsable associatif me dire que cet équipement ne servait à rien.

Pour la politique de la ville (autre exemple où le retard était gigantesque), nous sommes passés d'un budget de 250.000 euros en 2008 à 458.000 euros en 2009. Je vous invite à aller à la rencontre des habitants de nos quartiers pour leur dire que nous en faisons trop et que la réussite éducative ou l'atelier santé ville est un luxe dont nous pouvons nous passer ici à Poissy.

Et puis laissez-moi évoquer la culture : spectacles hors des murs du théâtre, rénovation de la salle Blanche de Castille, refonte de la grille tarifaire du théâtre, baisse des tarifs au Musée du Jouet et à la médiathèque pour permettre au plus grand nombre l'accès à cette culture inhérente à la formation de chaque individu. Vous souhaitez sans doute que nous fermions ces établissements. A quel prix estimez-vous juste l'investissement par habitant dans ce secteur ?

Contrairement au gouvernement, nous avons fait le choix de l'action et celui de l'investissement. Dans l'avenir, nous avons été élus pour changer des choses, améliorer le quotidien de nos concitoyens, réveiller la belle endormie qu'était la Ville de Poissy, donner sens à la solidarité et à la citoyenneté. Cela demande un effort supplémentaire de notre part et celle des habitants. C'est pourquoi notre responsabilité est grande, tant dans les engagements que nous leur avons faits que dans la bonne gestion de l'argent public. Nous assumons pleinement nos actions et je crois pouvoir parler au nom de l'ensemble de mon équipe municipale pour vous dire que nous sommes fiers de ce que nous avons accompli depuis trois ans et ambitieux pour les trois prochaines années.

Pour répondre un tout petit peu aux questions ... Je suis allé voir quand même ... Soi-disant qu'il s'agissait d'une espèce de gabegie. Je vais essayer de retrouver le tract que l'UMP avait préparé pour le deuxième tour des élections municipales, avec les promesses qu'elle pouvait faire. J'ai quand même un exemple. Il est toujours important d'avoir un exemple bien précis. Cela va venir. A moins que je ne l'aie laissé dans mon bureau car cela ne me semblait pas très important. Mais, en tous les cas, les promesses faites concernaient l'ouverture de crèches et la réalisation d'un certain nombre de choses. Je ne l'ai pas là. Désolé. Donc, cela, c'étaient aussi des promesses. Vous auriez donc peut-être fait la même gabegie (comme vous dites) et seriez arrivés aux mêmes solutions.

Je voudrais juste dire qu'il y a eu 3,5 % d'augmentation au niveau des embauches et des salaires dans cette ville de 2007 à 2008. Nous en avons fait à peu près autant, Monsieur DEBUS. Comme cela, vous pourrez le noter. Et nous sommes fiers d'avoir donné du travail à un certain nombre de personnes avec un budget maîtrisé.

Merci, mes chers collègues.

J'ai retrouvé le tract. Il y est mentionné que le programme répondra aux besoins, aux attentes (crèches, écoles, équipements sportifs, services à la personne).

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Merci.

Monsieur le Maire, rassurez-moi. Suis-je bien au Conseil municipal de Poissy ? Je me suis demandé et je me demande encore si je ne me suis pas trompé.

Vous avez dit tout à l'heure que vous ne faisiez pas de politique ni de polémique. Pendant vingt minutes, vous nous assénez un certain nombre de choses qui sont quand même plus proches de la politique, soit générale, soit politicienne, et pas forcément de ce dont on doit parler ce soir, le débat d'orientations budgétaires pour lequel je félicite les services qui ont rédigé la note préparatoire. Il est vrai qu'il n'est pas simple d'expliquer comment, demain, toute la fiscalité locale va s'organiser par rapport à ce que nous avons précédemment comme habitude. Donc, c'est très pédagogique. C'est très bien fait. Je parle sur le plan technique. Donc, bravo à ceux qui l'ont fait. Je pense que ce sont vos services qui l'ont préparée. Ça, c'est très bien. Ce qui est moins bien, ce sont toutes les petites phrases qui sont un petit peu glissées à l'intérieur du propos. Elles sont très politiques, voire très polémiques. C'est un petit peu dommage mais on peut les comprendre.

Par contre, je vous dis aussi bravo. Je ne suis pas d'accord avec un certain nombre de vos choix mais on le verra lors du vote du budget et cela ne surprendra personne dans cette salle. Vous nous démontrez que vous êtes contraint et forcé d'augmenter les impôts parce que la municipalité précédente n'a pas fait ce qu'il fallait et qu'il vous incombe de le faire. Vous avez dit qu'elle avait été complètement imprévoyante. Elle vous avait quand même laissé un joli tiroir-caisse. Dans le coffre, il y avait pas mal de sous. Je ne sais pas où ils sont passés. Il y avait quand même 12 millions d'euros. Ça ne disparaît pas comme cela. Vous dites que c'est la faute à Sarko. Je vais faire un petit peu de politique, comme vous. Ce n'est pas de votre faute. C'est la faute à Voltaire. C'est la faute à Rousseau. C'est la faute à Sarko. Ce n'est pas de votre faute. Et vous êtes dans l'obligation d'imposer à votre majorité municipale une augmentation de 14,8 %. Je ne suis pas sûr que tous autour de cette table aient accepté la chose avec le sourire. Normalement, si l'on fait de la politique ... Vous êtes tous autour de la table. Ceux qui défendent le pouvoir d'achat, qui défendent les classes populaires ... Tous ceux ... Evidemment, d'autres politiques ignorent et ne s'y intéressent pas. Donc, on fait vraiment de la politique. Il est un peu dommage de présenter les choses comme cela.

Vous faites référence au Conseil Général. Celle-là, je l'attendais. Evidemment, l'année dernière, on a augmenté de 14,8 %, sauf que le Département des Yvelines est celui qui a les impôts les plus faibles, même après augmentation. Cela ne vous a pas échappé. Pendant des années et des années (dix ans exactement), ils n'ont pas été augmentés. A partir de là (un peu le principe de précaution), la fenêtre de tir de l'année dernière permettait de le faire, sauf que cette augmentation de 14,8 % dont on parle au niveau du Département n'a pas mis en péril le pouvoir d'achat. On l'a fait pour compenser un certain nombre de dépenses sociales. Dont acte. On l'a fait une fois. Le budget voté au mois de décembre 2010 pour l'année 2011 n'a pas prévu d'augmentation d'impôts. Pas d'augmentation jusqu'en 2014. Ce sont les engagements de la nouvelle majorité départementale.

Pourquoi augmenter les impôts cette année ? Je ne comprends pas cela. Je ne suis pas le seul à ne pas le comprendre. Vous nous parlez de la réforme, de la taxe professionnelle, de l'incurie du gouvernement, etc..., etc ... Cela valait déjà dès 2009, dès 2010. Pourquoi ne pas les avoir augmenté avant ? J'ai même entendu ici que la santé de la Ville de Poissy vous permettait de ne pas augmenter les impôts, sauf qu'on le fait cette année. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi. Les choses ne vont pas plus mal cette année qu'elles n'allaient l'année dernière ou l'année d'avant, sur le plan national. Si l'on augmente aujourd'hui les impôts, c'est que l'on se retrouve un petit peu coincé sur le plan budgétaire. On le verra dans un mois, lorsqu'on aura davantage de chiffres. Aucune commission ne s'étant réunie, on n'a pas tous les éléments pour bien comprendre la raison précise de cette augmentation. Mais de le faire supporter toujours aux autres, c'est quand même un petit peu non seulement agaçant mais un peu beaucoup irresponsable. Voilà. C'est tout ce que je dirai ce soir.

Le Maire :

Je voudrais juste vous répondre. Il est dommage que les maires, de droite comme de gauche, du centre, de toutes tendances politiques, ne soient pas là ce soir. Ils auraient trouvé votre intervention assez démagogique et assez facile.

Je veux bien assumer nos choix et je pense que je l'ai dit dans mon intervention et nous continuerons à les assumer. Point.

Maintenant, il faut quand même toujours renvoyer à César ce qui appartient à César. Je pense que notre pays est dans un état économique dramatique. Ce ne sont pas les acteurs de Poissy qui ont fait cela. C'est bien le gouvernement que vous accompagnez depuis un certain nombre d'années. Il va falloir un jour qu'il nous l'explique. On aura un débat national qui nous échappe. On aura un débat national.

Mais expliquez-moi pourquoi même les villes de droite seront dans l'obligation d'augmenter leurs impôts cette année. L'année dernière, certaines villes les ont augmentés de 30 %, quand ce n'était pas plus. J'ai même vu le chiffre de 38 % dans un certain nombre d'endroits. Certains maires que je rencontre régulièrement me disent qu'ils ne savent même pas comment ils vont pouvoir boucler leur budget, comment ils vont y arriver.

Alors, moi, je veux bien. Mais Poissy n'est pas une petite île où tout serait fantastique et merveilleux. Nous, nous faisons le choix d'assumer cette augmentation. Nous avons des projets, malgré ce que vous dites. Vous dites tout le temps que nous n'en avons pas. Demandez aux parents Pisciacais s'ils ne sont pas contents de la prestation que nous leur offrons. Demandez aux associations si elles ne sont pas contentes de ce que nous leur offrons.

Certaines villes ont décidé de couper toutes subventions à toutes les associations. Alors, nous verrons au cours du débat la prochaine fois. Mais plutôt que de renvoyer les choses comme cela, j'aimerais bien que vous veniez me dire ce qu'il faut couper, ce qu'il faut arrêter. Arrêtons de donner de l'argent au sport. Arrêtons de donner de l'argent aux associations. Arrêtons de faire les passeports biométriques que l'Etat nous a encore refileés et qui font des frais supplémentaires avec des gens à former, ou alors, bientôt, les cartes d'identité que l'on va encore nous donner. Il va encore falloir former des gens et augmenter nos possibilités pour donner un service public de qualité aux gens qui ont besoin de cartes d'identité ou de passeports. Que coupe-t-on ? Ferme-t-on les gymnases ? Ferme-t-on la piscine, plutôt que d'y faire des travaux ? Il faut à un moment donné parler des choses très très concrètes plutôt que de jouer à un petit jeu.

Donc, nous et notre équipe ... J'ai toujours remarqué qu'à chaque intervention, vous essayez de nous diviser. C'est assez drôle. Mais vous allez avoir du mal. Vous allez avoir du mal. On a peut-être des débats, et des débats contradictoires quelquefois. Mais nous diviser, ce ne sera pas possible. Alors, changez un petit peu de termes. Mais on en reparlera le 28. On aura tous les exemples de ce que l'on fera.

Le Maire donne la parole à **M. PASQUIER** :

Je me permets quand même de dire quelque chose à Monsieur RAYNAL. J'ai remarqué que l'augmentation de 14,8 % décidée par le Conseil Général intervenait l'année d'une dépense quand même assez hasardeuse. Il s'agit du circuit de F1 de Flins. Je vous ai vu arborer ici, au Conseil municipal, un beau tee-shirt, avec « Vive le circuit de F1 ». 9 millions d'euros dépensés pour ... Ça, c'est une dépense vraiment hasardeuse, très hasardeuse.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Vous parlez des crèches. Il est bien aussi de renvoyer à l'opposition un certain nombre d'arguments en lui disant de prendre ses responsabilités ou d'arrêter de dire n'importe quoi. Vous savez très bien, parce que vous êtes aux affaires, que si vous avez aujourd'hui des projets de crèches ... Je vous renvoie à celle que vous prévoyez ou que vous avez soutenue (dans le pavillon, au pied de la collégiale). C'est une crèche associative. Combien cela va-t-il coûter à la Ville de Poissy ? L'investissement ... A part la garantie d'emprunt que vous avez donnée pour la maison, l'investissement, ce n'est pas la ville. A moins que vous soyez généreux. Mais ce n'est pas la ville. D'accord ? Les frais de fonctionnement ... La crèche associative est comme une crèche privée. Financement du Conseil Général, financement de la C.A.F. ... La Ville peut très bien ne pas y mettre un centime. Donc, on peut très bien faire des crèches, quel que soit leur statut, qui ne coûtent rien à la collectivité. Ça suffit de toujours dire que l'on dit n'importe quoi.

Le Maire :

Monsieur RAYNAL, pour une fois, on va terminer notre débat en étant d'accord. Cela prouve que l'on gère bien. La crèche privée que vous avez construite coûte plus cher à la Ville que les crèches municipales. C'est la seule différence. Donc, là, ce n'est pas nous qui gérons mal.

M. RAYNAL :

Expliquez-nous comment.

Le Maire :

Le coût par enfant est plus élevé que celui de nos crèches municipales.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, je me permets de vous signaler que vous parlez quand même un peu dans le vide. Nous n'avons pas effectivement les chiffres réalisés pour 2010 et le budget 2011. Vous pouvez très bien dire que le gouvernement ... Il y a une certaine réalité. Je tiens aussi à préciser que je ne suis pas à l'UMP, en ce qui me concerne en tout cas. Je ne fais pas non plus partie de l'ancienne équipe. Mais toujours est-il qu'il y a des projets. Vous dites que vous les assumez. Quand on assume, c'est aussi financièrement. Donc, il faut effectivement ... Ce ne sont pas les dépenses locales. Ce n'est pas le gouvernement qui les a faites (pas en totalité, si je reprends juste les fameux passeports biométriques). Mais, tout le reste, c'est vous. Ce n'est pas le gouvernement.

Délibération sans vote.

2°/ AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE SOUS LA FORME D'UNE CONCESSION

Le Maire :

Je vais essayer de faire un petit peu court.

La commune propose plusieurs types de restauration : la restauration scolaire pour les enfants des écoles maternelles et primaires, la restauration pour les enfants fréquentant les centres de loisirs, la restauration des personnes âgées et le portage des repas à domicile.

Le contrat d'exploitation du service public de restauration collective municipale a été conclu avec la société SOGERES pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2006. Le contrat arrivait à expiration le 31 août 2010. Nous l'avons prolongé jusqu'au 1^{er} juillet 2011, la Ville souhaitant toujours négocier et voir un petit peu l'évaluation de notre demande.

Le concessionnaire devra assurer la fabrication, le transport, le conditionnement et la distribution des repas, une partie de l'investissement, du renouvellement, de l'entretien et du nettoyage des locaux et des matériels mis à disposition par la Ville, le suivi et le contrôle de l'hygiène et de la sécurité, la gestion et l'encadrement des agents de la cuisine centrale et de la plupart des sites de restauration ainsi que la formation et l'assistance de tous les personnels impliqués dans la prestation restauration, la gestion administrative de la cuisine centrale, la gestion des paiements des usagers en concertation avec la Ville et l'information des usagers sur les bonnes pratiques alimentaires et cela de façon active.

Il y a le déroulement de la procédure et la phase de négociation. On doit aujourd'hui autoriser la signature du contrat avec l'entreprise retenue et donc bénéficier de l'information la plus complète et d'un délai de réflexion pour exprimer notre approbation.

On vous a donné le projet de contrat définitif, le projet de délibération présenté au Conseil municipal ce soir et le rapport de présentation.

Au regard du rapport de présentation, il est donc proposé de m'autoriser à signer le nouveau contrat d'exploitation du service public de restauration collective municipale (sous la forme d'une concession) avec la société SOGERES, sise 42 - 44, rue de Bellevue, à Boulogne-Billancourt, pour une durée de 7 ans.

M. PASQUIER :

Puis-je avoir la parole, Monsieur le Maire ?

Le Maire donne la parole à **M. PASQUIER :**

Je vous remercie. Je prends la parole pour expliquer l'abstention de mes collègues de « Vivre sa Ville » (Geneviève CHIGNAC, Jean-Paul HEDRICH) et de moi-même sur cette délibération. Comme vous le savez, la Ville de Poissy s'est engagée fortement dans une démarche de développement durable concrétisée par la mise en place d'un Agenda 21. De plus, ce Conseil municipal se déroule pendant la semaine du développement durable qui a lieu sur le plan national du 1^{er} au 7 avril, chaque année, depuis déjà 9 ans, et à laquelle notre équipe participe depuis 3 ans. Or, ce nouveau contrat de délégation de service public de restauration collective municipale nous paraît bien peu ambitieux par rapport aux objectifs poursuivis dans le cadre du développement durable. En effet, il n'impose pas au délégataire le minimum de 20 % de repas bio dans la restauration pourtant préconisés par le Grenelle de l'Environnement, l'introduction de repas végétariens, ni une gestion optimale des déchets quant à leur réduction, notamment en cherchant les solutions pour transformer en compost certains déchets ménagers issus des repas. Ces trois points importants de la délégation de service public soumise au Conseil municipal ont motivé notre abstention.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions :
M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. PASQUIER.**

**3°/ MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR BERTRAND PASQUIER EN VUE
DU VOYAGE EN CORSE ORGANISE POUR LES AINES**

Le Maire :

Vous pouvez peut-être être étonnés de cette délibération. La pratique commune ici était qu'au moins deux élus partaient accompagner nos aînés lors des voyages sans finalement avoir acté dans ce Conseil municipal qui accompagnait et dans quel cadre. Le Code général des collectivités territoriales prévoit que les fonctions de maire, d'adjoint, de conseillers municipaux donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux. Nous avons pris la décision de présenter une délibération pour chaque voyage. Il pourra y avoir un ou deux élus. Ainsi, vous le saurez. Vous serez au courant. Cela ne sera pas caché. Tout le monde le saura. Cela permettra à ces élus de se faire rembourser les frais qu'ils vont engager dans le cadre de ces voyages.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

**4°/ REDEVANCE SPECIALE POUR L'ENLEVEMENT ET L'ELIMINATION DES
DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX POUR L'ANNEE 2011**

Le Maire :

Les collectivités qui assurent le ramassage des déchets issus d'activités commerciales, dans le cadre de la collecte des déchets ménagers, sont tenues d'instituer une redevance spéciale.

Depuis 2010, la Ville est liée à la société Véolia Propreté pour cette collecte qui concerne 82 entreprises pour un montant de 162.360,93 euros.

Des conteneurs de tri sélectif étant maintenant proposés pour le papier, une variante de la redevance a donc été calculée.

Pour 2011, sachant que les prix sont calculés à partir du coût réel, la redevance classique pour les ordures ménagères collectées deux fois par semaine s'élève à 2,77 euros à partir du 241^{ème} litre, soit une augmentation de 4,9 %.

La redevance « recyclables » correspondant aux papiers et journaux magazines collectés une fois par semaine est fixée à 2,29 euros à partir du 241^{ème} litre, soit une diminution de 12,23 % suite à la progression des recettes liée à la revente des matériaux triés.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le prix de ces deux redevances pour l'année 2011.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ PLAN DE FINANCEMENT ET ECHEANCIER DU CONTRAT REGIONAL

Le Maire :

Nous avons présenté une délibération lors du Conseil municipal du 16 décembre. Il avait été présenté un échéancier lié au plan de financement du Contrat Régional prenant en compte une série de dates dans le cas où un démarrage anticipé des travaux aurait été accepté par les services de la Région. Il s'avère que la Région n'entérine pas ces dispositions, c'est-à-dire qu'elle ne nous autorise pas à lancer les travaux tant qu'elle n'aura pas voté. Il faut donc adapter un nouvel échéancier reprenant les plans de financement.

Vous avez demandé la parole, Monsieur RAYNAL. Dans cette noble assemblée, nous avons l'habitude de remercier les services municipaux qui font évidemment un excellent travail. Je voudrais juste vous préciser que l'échéancier nous a été proposé par les services municipaux. Ce n'est donc pas nous. Nous avons tranché. Nous avons choisi. Mais je préférerais vous le dire quand même. On ne sait jamais.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Je n'ai pas tout compris. Il faudra que vous me l'expliquiez. Là, je n'ai pas tout compris.

Je voudrais faire une explication de vote. Déjà la dernière fois, au mois de décembre, notre abstention vous avait étonné. Certains autour de cette table n'avaient pas voulu faire la différence entre le fond et la forme. J'y reviendrai. Dans ce contrat, il y a des sujets tout à fait intéressants. Il y en a d'autres pour lesquels nous partageons moins la nécessité de ... (notamment la Maison de la Parentalité). C'est pour cette raison-là que nous ne votons pas contre. Ma foi, il est toujours intéressant d'aller chercher des subventions, ne serait-ce que pour les finances de la Ville. Mais, par contre, comme nous n'apprécions pas forcément les projets que vous mettez en avant ... A partir de là, nous nous abstenons.

Ceci dit, j'ai quand même deux questions. Je comprends bien que la Région n'accepte pas de vous verser des subventions par anticipation. Cela veut dire que vous n'allez pas faire les travaux auxquels vous pensiez pour la Maison de la Parentalité avant que les fonds ne vous soient versés. Cela peut prendre du temps. Même si les services se sont un peu trompés en vous faisant un calendrier un petit peu trop optimiste ... En général, la Région a tendance à repousser les échéanciers plutôt que de les avancer. Cela veut dire que les choses vont être retardées. Ce n'est pas de la polémique de la ma part. Comme je me suis laissé dire que vous alliez peut-être d'ici-là installer du provisoire pour pouvoir démarrer quand même l'activité ... Cela représente quand même des coûts. Donc, là, cela devient une imprévoyance. Et je ne mets personne en cause. Pas plus les élus que les services. Je constate.

Enfin (c'est la précision que je voulais vous demander), je pense que vous avez commencé les travaux au B.I.J. A partir de là, la Région ne va-t-elle pas vous taper sur les doigts pour avoir entamer les travaux avant de verser la même subvention ? Et acceptera-t-elle toujours de vous verser ladite subvention ?

Voilà. C'étaient les seuls commentaires que je voulais faire.

Le Maire :

Madame METZGER boue. Je vais la laisser vous répondre. Mais je crois que vous n'avez pas lu ce contrat régional. Pour le B.I.J., il s'agit uniquement de locaux de répétition. Les travaux n'ont pas été commencés.

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

Non. Je ne boue pas. Je veux simplement répondre à Monsieur RAYNAL que ce n'est bien évidemment un secret pour personne. Nous en avons reparlé il y a encore huit ou quinze jours lors d'une Commission éducation. Oui. Nous allons demander lors d'un prochain Conseil municipal l'autorisation de déposer un permis pour l'installation d'un local provisoire dans le jardin. Nous ferons très attention à cet espace remarquable qui, évidemment, n'a pas à être défiguré. Je rappelle quand même que deux listes ont fusionné au mois de mars 2008 : la liste « Poissy pour Tous » et la liste « Poissy 2008 ». Dans la liste « Poissy 2008 », il était écrit noir sur blanc, avec un petit paragraphe explicatif, que nous mettrions en place une Maison des Parents. Je vous ramènerai le programme. Donc, les électeurs nous ont forcément élus pour cela. Au nom de toute la majorité, je porte ce projet. Et je le trouve formidable. Je regrette que nous n'y ayons pas tous pensé. Mais je pense que les Pisciacais n'ont pas été surpris puisqu'ils le savaient au départ. C'était écrit. Et ils ont voté. Je pense qu'ils sont cohérents avec leur vote et qu'ils vont donc trouver cohérent ce que nous faisons actuellement. Depuis au moins deux ans, il y a une ligne budgétaire pour la Maison des Parents. Il est prévu 100.000 euros. Ils n'ont jamais été utilisés puisque la Maison des Parents n'a pas vu le jour. Ils sont de nouveau prévus cette année, en 2011. Ils permettront de mettre en dur et en provisoire cette Maison des Parents en attendant que le contrat régional soit signé et que les travaux soient mis en route. Les services techniques, comme les autres services de cette mairie qui sont extrêmement brillants et extrêmement enthousiastes sur les projets qu'ils ont apportés (comme ils l'étaient avec vous, ils continuent à l'être avec nous) promettent que les travaux à faire le seront dans des temps tout à fait raisonnables et que cette Maison des Parents verra le jour bien avant que vous ne soyez usé à nous en parler.

M. RAYNAL :

Rassurez-vous. Je ne suis pas usé.

Le Maire :

Vous êtes toutes des personnes intelligentes. Allez quand même voir la sociologie Pisciacaise qui évolue pour essayer de constater un peu le nombre en augmentation de femmes seules avec des enfants. Allez voir tout cela et vous verrez que l'idée de la Maison des Parents n'est pas forcément une aberration. Il faut maîtriser le coût. Nous ne ferons pas d'embauches multiples et variées, comme peut le penser Monsieur DEBUS. Il faut pouvoir donner aux parents Pisciacais et principalement à des femmes seules la possibilité d'être soutenues dans l'éducation de leurs enfants. Pour la Ville, en terme de prévention et de phénomène d'insécurité pour le futur dans l'éducation de leurs enfants, je trouve que ce n'est pas une aberration en terme d'investissement. Mais chacun peut penser ce qu'il veut.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 10 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

6°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) POUR DES ETUDES ET DES TRAVAUX SUITE A L'ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

Le Maire :

Il est important de préciser que l'arrivée du RER E et la mise en service de la gare de Grande Ceinture généreront des nuisances supplémentaires et qu'il est vraiment nécessaire d'avoir une étude bien précise pour maîtriser ces coûts, le bruit devenant une obsession chez un certain nombre de nos concitoyens. Il faut pouvoir leur apporter des réponses à ce niveau-là.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

7°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR DES ETUDES PREALABLES A L'ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA REALISATION DU P.P.B.E.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention :
M. DEBUS.**

Le Maire :

Etes-vous contre les analyses sur le bruit ?

M. DEBUS :

Non. Je ne suis pas contre. Je m'abstiens. Je ne suis pas contre.

Le Maire :

D'accord.

M. DEBUS :

L'abstention, encore une fois, ce n'est pas être contre.

Le périmètre ne me semble pas suffisamment large. Il est effectivement orienté vers le futur RER E. C'est une chose. Par contre, une grande voie passe déjà sur le territoire de Poissy, en particulier entre les hameaux de Béthemont et de la Bidonnière pour lesquels il n'y a même pas de mur antibruit. Il serait bien aussi de l'inclure. Pourquoi pas ? Il faudrait au moins faire une étude pour trouver une autre solution.

Le Maire :

L'étude portera sur l'ensemble de la commune et sur d'autres, en intercommunalité. Le bruit ne sera pas analysé qu'à Poissy. Il sera aussi tenu compte des résultats pour d'autres villes. Pour votre information, il faut savoir que nous avons pris une position au regard du RER E. Le dispositif antibruit devra bien sûr protéger les habitants de Villennes, très revendicateurs, ou de l'île des Migneaux. Cette protection devra s'étendre jusqu'au quartier Robespierre, jusqu'au bout. Toute la Ville devra être protégée. Apparemment, il y a aussi une étude financière. C'est à l'étude pour que cela se fasse. Nous sommes bien conscients que l'arrivée du RER E, de la tangentielle et de plein d'autres choses occasionneront du bruit supplémentaire. Il faut donc pouvoir mener l'étude sur le bruit, si c'est une réalité et pas un fantôme. Ensuite, cela nous permettra de défendre l'idée d'une protection phonique un peu partout.

M. DEBUS :

Il y a aussi le bruit dans l'air. Un certain nombre d'avions passent au-dessus des Pisciacais.

Le Maire :

La Ville de Poissy fait aussi partie de ce combat.

M. DEBUS :

En tout cas, ce n'est pas spécifié. Donc, je maintiens mon abstention, dans le doute, puisque ce n'est pas spécifié.

8°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE LA CREATION D'UN SELF-SERVICE AU GROUPE SCOLAIRE MONTAIGNE SITUÉ 13/17, RUE MONTAIGNE

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER :**

Lorsque nous sommes arrivés en 2008, deux écoles sur neuf ne bénéficiaient pas d'un self. Pour l'une, les élèves devaient aller déjeuner dans l'école voisine. Pour l'autre, les élèves étaient servis à table. Nous avons donc construit en priorité un self à l'école Pascal. Il reste donc à faire en sorte que l'école Montaigne soit traitée comme les autres écoles de la Ville. Il me semble que cela faisait aussi partie de nos promesses. Donc, nous tenons nos promesses. Il faut dire que cette école est extrêmement défavorisée. Les enfants déjeunent dans deux salles de classe. Compte tenu du nombre de plus en plus élevé d'enfants qui doivent y déjeuner, il est évident que ce moment n'est ni convivial, ni sympathique, ni éducatif pour les enfants. Il est donc demandé que Monsieur le Maire puisse déposer un dossier de permis de construire pour un bâtiment qui sera situé en bout de cour, là où était autrefois, pour les Pisciacais qui ont une longue histoire avec Poissy, l'accueil de loisirs. Ce sera un bâtiment modulaire d'environ 320 m² où pourront déjeuner, dans un espace qui leur sera réservé, les enfants de l'école maternelle et, dans un espace qui leur sera réservé, les enfants de l'école élémentaire. Bien évidemment, il y aura un self où ils pourront enfin avoir les mêmes conditions de restauration que celles des autres enfants de la Ville.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ MISE EN APPLICATION DU NUMERO UNIQUE ET DE LA REFORME DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF** :

Merci, Monsieur le Maire.

La loi de juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions a créé une obligation d'enregistrement unique au niveau départemental et, pour l'Ile-de-France, au niveau régional. C'est donc la mise en application du numéro unique qui donne la garantie du suivi de la demande. Ce système d'enregistrement a fait l'objet d'une réforme importante par la loi du 25 mars 2009. Un nouveau dispositif est donc mis en place sur le plan régional en Ile-de-France. Cette réforme a pour objectif de simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître les caractéristiques de la demande locative sociale.

Outre les bailleurs, les services de l'Etat désignés par le Préfet et les collecteurs du 1 %, les communes, les établissements de coopération intercommunale compétents et les départements peuvent, après délibération, devenir services enregistreurs. Dans ce cas, la collectivité territoriale doit signer une convention, entre le Préfet de la Région et les services enregistreurs de la Région, qui fixe les conditions et les modalités de mise en œuvre de ce nouveau système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

Le fait d'adhérer à ce système permet à la collectivité, d'une part, d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement, quel que soit le lieu d'enregistrement (au niveau régional pour l'Ile-de-France pour les communes réservataires, et accès aux demandes dont le choix comporte Poissy) et, d'autre part, de proposer à ses administrés un service public complet, de l'enregistrement à la proposition de logement (lorsqu'il y en a).

Ce dispositif devrait fournir à tous les acteurs publics de la politique du logement une connaissance détaillée à tout niveau territorial et ainsi mieux définir les politiques locales de l'habitat à mettre en œuvre.

Il est donc demandé au Conseil municipal que la Ville devienne service enregistreur de toute demande de logement locatif social et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ PORTE A CONNAISSANCE DE L'ARRETE PREFECTORAL AUTORISANT LA SCI DE L'ESSONNE DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE 168, QUAI LOUIS BLERIOT, 75016 PARIS, A EXPLOITER DES INSTALLATIONS CLASSEES SUR LA COMMUNE DECHANTELOUP-LES-VIGNES (78570), Z.A.C. DES CETTONS II

Le Maire :

Pour rappel, une enquête publique a eu lieu du 31 mai au 30 juin 2010.

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable et le Conseil municipal du 24 juin 2010 a statué positivement à cette demande d'autorisation.

L'arrêté préfectoral donnant l'autorisation encadre les mesures spécifiques jugées nécessaires que l'exploitant doit respecter pour prévenir les dangers potentiels. En terme de danger, il y a le stockage de bois et un certain nombre de choses qui sont très encadrées.

On ne vote pas. Il s'agit juste de porter cela à votre connaissance.

Délibération sans vote.

11°/ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DES PENALITES LIQUIDEES A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE D'EXIGIBILITE DES TAXES, VERSEMENTS ET PARTICIPATIONS D'URBANISME

Le Maire :

Monsieur LAMIRI a bénéficié le 26 juillet 2006 d'un permis de construire et d'un permis modificatif le 9 août 2010. Les travaux concernaient la construction d'un petit immeuble de 6 logements, d'une surface totale de 331 m², situé 14, rue de la Sablière. Il a eu toutes ses autorisations.

En 2008, il aurait dû verser aux services fiscaux un premier montant de taxe égal à 2.903 euros. Cette somme a été versée en mars 2008.

En 2009, Monsieur LAMIRI a connu des difficultés financières et le deuxième versement des taxes (2.749 euros) n'a pas été réalisé.

Ce retard de paiement amène bien sûr des pénalités qui s'élèvent à 269 euros. Monsieur LAMIRI a demandé un délai puis un échelonnement de paiement du dernier versement. La totalité a été réglée en décembre 2010.

Ainsi, sur proposition et avis favorable du comptable public chargé du recouvrement, le Trésor Public demande à la Ville si elle accepte d'accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date exigible des taxes, d'un montant de 269 euros, au profit de Monsieur Jamel LAMIRI. Ce monsieur a toujours des difficultés personnelles et financières.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UN AN, PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT LIBRAIRIE DU PINCERAI

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Si vous le permettez, je vous demanderais de voter simultanément pour les délibérations 12 et 13.

La délibération 12 concerne la Librairie du Pincerais pour une dérogation le dimanche de 10h00 à 13h00.

La délibération 13 concerne la parfumerie MARIONNAUD, également pour une dérogation le dimanche de 10h00 à 13h00.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

13°/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UN AN, PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT MARIONNAUD

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

14°/ MANIFESTATION SPORTIVE «NAGER POUR VAINCRE LE CANCER» LE 13 MARS 2011 : REVERSEMENT DES RECETTES DES PISCINES A L'ASSOCIATION «LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER - COMITE DES YVELINES»

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ COLLOQUE DE POISSY 2011 : INSCRIPTION AU COLLOQUE ET AU REPAS

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà évoqué au sein de cette enceinte ce projet de colloque qui se déroulera en septembre prochain.

Aujourd'hui, nous devons délibérer sur les coûts d'inscription au colloque proprement dit et aux repas qui seront servis les samedi 10 et dimanche 11.

En ce qui concerne l'inscription au colloque, il est proposé 10 euros par jour pour le tarif plein, 5 euros par jour pour le tarif réduit qui bénéficiera aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, et la gratuité pour les organisateurs et intervenants dans le colloque et dans l'exposition, les prêteurs de l'exposition, les journalistes, les élus, le personnel municipal et les bénéficiaires des minima sociaux.

En ce qui concerne les deux repas du samedi et du dimanche, il est proposé de voter 20 euros par repas, avec une gratuité pour les organisateurs et intervenants dans le colloque et dans l'exposition et pour les prêteurs de l'exposition.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ ACCUEIL DE LA COMPAGNIE « L'ARBRE A NOMADES » EN RESIDENCE D'ARTISTE DANS LA CADRE DE « QUARTIERS LIBRES »

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Je pense que vous êtes tous au courant de cette résidence d'artiste puisqu'elle a déjà été présentée dans « Le Pisciacais » dès le mois de janvier. Il s'agit en effet avec cette compagnie d'accompagner un certain nombre d'habitants dans la réalisation d'un grand projet culturel qui se terminera par une parade dans les rues le 1^{er} juillet prochain. C'est une compagnie spécialisée dans ce type d'action. Elle va nous permettre tout au long de son travail qui s'échelonne sur plusieurs mois de former des animateurs des maisons de quartier, du centre social municipal et de la Maison de l'Enfance aux différentes techniques des arts de la rue dans l'optique d'une réutilisation ultérieure en plus de ses compétences. J'ai personnellement assisté à la fabrication de masques au Club Péguy. C'était vraiment très intéressant et surtout très motivant pour les participants.

L'objectif de toute résidence culturelle est évidemment de travailler sur la dimension du lien social et l'appropriation de cette démarche citoyenne par les habitants eux-mêmes.

Cette résidence d'artiste qui a donc commencé en janvier et qui ira jusqu'au mois de juin, à raison de pratiquement tous les mercredis, a un coût : 52.223 euros T.T.C. La grande parade sera aussi accompagnée du propre spectacle de la compagnie qui s'appelle « Azar », sur le thème des Mille et Une Nuits, pour un coût de 15.645,65 euros T.T.C.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Il s'agit simplement de vous dire que nous nous abstenons sur cette délibération. Nous ne votons pas contre. Nous ne faisons pas un blocage contre le développement de la culture. Mais, là, c'est un choix politique. Nous ne partageons pas votre choix politique. Nous nous abstenons.

Mme CHIGNAC :

Il serait intéressant de connaître les raisons qui motivent cette abstention.

M. RAYNAL :

C'est tout simple. Je viens de vous dire que c'est un choix politique. J'entends autour de cette table que l'on fait par exemple une Maison de la Parentalité. Tout à l'heure, Madame METZGER disait qu'elle ne comprenait pas pourquoi j'y revenais. J'y reviens tout simplement parce que je pars du principe que c'est un choix politique. Ce n'est pas une obligation.

Monsieur le Maire, je vous dirai que, bien évidemment, je connais et je vois l'évolution d'un certain nombre de familles dans Poissy. Mais je répète, parce que nous essayons de faire des économies (nous sommes tous élus responsables), qu'il y a un tissu associatif, qu'il y a un C.C.A.S. et qu'il y a les services du Département. Je sais que vous estimez qu'ils ne font pas leur travail. J'ai toute la petite étude qui me démontre ce qui a été fait depuis deux ans et je ne manquerai pas de l'évoquer ici, autour de cette table. Il y a suffisamment de partenaires pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin sans pour autant faire quelque chose en plus. Cela s'appelle le millefeuille. Nous ne pouvons pas le condamner d'un côté et le développer de l'autre. Nous sommes donc cohérents et nous disons stop.

Au niveau de l'animation culturelle, il y a dans Poissy un certain nombre de structures, d'associations, de clubs de quartiers et d'animateurs qui peuvent contribuer à l'animation de ce que vous appelez « Quartiers Libres ». Lorsque nous avons des contraintes financières et que nous sommes dans l'obligation d'augmenter les impôts, nous allons chercher les économies (50.000 euros par ci, 50.000 euros par là) et peut-être que nous n'étions pas dans l'obligation de prendre une troupe en résidence. Donc, vous me demandez pourquoi. Voilà pourquoi. Je répète que nous ne votons pas contre car cela pourrait être pris avec un peu de mauvaise foi pour un obstacle à la vie culturelle ou au développement de la vie culturelle sur Poissy. Mais, sur le principe, nous nous abstenons. Voilà.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci.

D'abord, je tiens à vous dire que le coût reste globalement le même que celui des années précédentes et que celui de votre fête municipale. Je me demande si vous auriez supprimé ce que vous appeliez la fête municipale. Comme l'on ne peut pas réécrire l'histoire ... Donc, ce sont les mêmes coûts.

Vous dites qu'il y a des animateurs, des associations, etc ... Non seulement nous en sommes conscients mais c'est avec eux que nous travaillons, de façon vraiment formidable car ce sont des partenariats qui se construisent, et nous voyons bien justement les résultats que cela offre. Nous travaillons avec tout le tissu associatif. Nous travaillons avec les maisons de quartiers. Pour autant, sur ce type d'action, les associations ne sont pas professionnelles. Elles ont besoin justement de professionnels à un moment pour encadrer et pour mieux cerner les problématiques. C'est aussi préparer l'avenir. L'année prochaine, justement, compte tenu de l'intervention de ces professionnels sur ces semaines, notre objectif sera de faire cela naturellement au niveau des maisons de quartiers et au niveau des associations.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je n'avais pas spécialement prévu d'intervenir. Je ferai juste une remarque. Je voterai pour effectivement. Faire quelque chose a toujours un coût, sur le principe. Par contre, en ce qui concerne le timing, il est demandé au mois d'avril de signer une convention pour une période qui va de janvier à juin (ce que vous avez dit, Madame CHIGNAC). Moi, je lis qu'elle va de février à juillet. Soit dit en passant ... Je dis simplement qu'il est heureux que ce ne soit pas un contrat de travail car nous serions effectivement un tout petit peu en retard. Voilà. Mais je voterai pour.

Le Maire :

Je voudrais juste dire un mot à Monsieur RAYNAL car la démonstration me paraît importante. Oui. Ce sont des choix politiques. Et oui. Nous les assumons. Avoir l'envie politiquement de permettre à l'ensemble des quartiers de Poissy de se sentir unis dans une vision Pisciacaise, c'est une vision politique. Ce n'est pas facile à faire. Comme le disais Madame CHIGNAC, nous avons peut-être besoin de professionnels qui au départ nous aident et forment les gens. Lorsque nous voyons le succès du forum des associations, je crois que nous allons y arriver. Nous y arriverons petit à petit. Quoi qu'il arrive, j'espère que cela pourra perdurer dans l'avenir et de manière dynamique. Je n'ai pas dit que vous ne le faisiez pas, Monsieur MONNIER. N'ayez pas peur. Je ne parle pas que du passé. Je me tourne aussi vers l'avenir. Ce n'est pas comparable.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI.**

17°/ SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE POISSY, SOLLICITATION DE FINANCEMENTS ET SIGNATURE DE CONVENTIONS CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2011 DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Poissy dit C.U.C.S. sera prorogé jusqu'en 2014, comme l'ensemble des C.U.C.S. du territoire national.

Un petit rappel historique sur le C.U.C.S. : bien que signé fin 2007, aucune action municipale n'avait été lancée au 21 mars 2008 et peu d'acteurs locaux avaient été associés à la mise en œuvre de ce contrat.

La municipalité a choisi de conserver le document rédigé par l'ancienne municipalité afin de ne pas procéder à une réécriture chronophage qui n'aurait pas permis à la commune de mener une réelle mise en œuvre du projet.

Ainsi, depuis trois ans, nous avons réalisé de multiples projets et permis des évolutions notables dans la manière de faire ensemble, dans la façon d'appréhender les quartiers, la Ville.

En effet, en 2008, on pouvait regretter une quasi absence de lien entre les acteurs sociaux, une absence de connaissance du dispositif contractuel C.U.C.S. et d'une vision utilitariste des financements politiques de la Ville.

Aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter de nombreuses évolutions et avons de nombreux projets réalisés ou en cours de réalisation à notre actif : projet de rénovation urbaine, création de la M.C.S.A., développement du Point d'Accès au Droit, partenariat d'action de prévention et de sensibilisation avec l'Education Nationale et plus particulièrement les collèges, diagnostic de territoire et coordination des associations (et j'en passe).

Un travail de communication autour du C.U.C.S. a permis d'informer les associations et les services municipaux des orientations soutenues et de favoriser la mise en œuvre d'actions efficaces au niveau local telle qu'une démarche de gestion urbaine de proximité qui a été enclenchée à des niveaux divers sur l'ensemble des quartiers identifiés comme en ayant besoin (par exemple la Coudraie, Beauregard, Saint-Exupéry et le Clos d'Arcy) et qui doit aboutir à la rédaction d'une convention cadre regroupant l'ensemble des chartes des différents quartiers de la Ville.

Il y a l'emploi avec notamment un partenariat efficace sur le quartier Saint-Exupéry. Le Club Saint-Exupéry, l'Association des Locataires A.C.R. et le bailleur ont monté un premier chantier d'insertion au sein du quartier pour la réhabilitation des cages d'escalier. Au regard de la réussite d'ailleurs de ce chantier, un second est prévu.

Ainsi, les axes moins sollicités ont donc été investis, particulièrement celui de la santé avec la création d'un atelier santé ville. Nous pouvons nous féliciter de la réussite du Sidaction qui s'est déroulé sur la Ville vendredi et samedi avec un partenariat efficace des services de la Ville, que ce soit la jeunesse, la politique de la ville, les services techniques, la voirie et l'événementiel. Je n'oublie pas non plus les bénévoles et les associations que je remercie pour leur mobilisation sur ces deux journées citoyennes. Une future contractualisation avec l'Agence Régionale de Santé s'engage et l'A.R.S. pourrait tout à fait devenir cosignataire de notre C.U.C.S.

Il faut savoir que le contrat initialement signé par la précédente municipalité compte trois quartiers dit territoires prioritaires : deux zones urbaines sensibles (Beauregard et la Coudraie) et un quartier politique de la ville (Saint-Exupéry). Concernant ce dernier quartier, il est intéressant de noter que le zonage choisi est particulièrement non représentatif de la réalité du quartier. En effet, il fait abstraction d'une partie du quartier dit Le Mouchoir où l'habitat est particulièrement densifié et composé des plus hauts immeubles du quartier dans lesquels sont domiciliés par ailleurs les populations les plus en difficulté issues notamment pour partie du relogement lié au P.R.U. des Mureaux et de Mantes-la-Jolie. Il est donc très étonnant que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale n'ait pas intégré cette partie du quartier qui comporte 15 bâtiments regroupant plus de 420 logements et où les problématiques liées à la concentration de population sont les plus prégnantes. Quel était l'intérêt de cacher la poussière sous le tapis ? Ne pas afficher les difficultés de cette partie du quartier ? Dans quel but ? Volonté ou ignorance ? Je vous laisse finir. De notre point de vue, ces quartiers font partie de Poissy et n'ont pas à être mis au banc, cachés, mais sont à redynamiser, à réinvestir par les pouvoirs publics. Nous considérons donc qu'ils ont toute leur place dans leurs problématiques et que leurs problématiques sont celles de l'ensemble des Pisciacais. J'ai bien entendu le discours de notre nouveau Conseiller Général et nous ne manquerons pas de l'interpeller (lui et le Conseil Général) afin de nous aider à revaloriser le territoire de Beauregard qui fait partie du canton qu'il représente, et pas seulement en participant au financement d'un terrain synthétique déjà prévu par la Ville mais en poussant ses collègues à intervenir sur ce territoire, là où les compétences du Conseil Général doivent s'exercer. Il en est de même pour la Coudraie. Ce quartier est cité dans la partie diagnostic et statistique du C.U.C.S. 2007, puis totalement oublié, non pris en compte dans le reste du document qui traitait d'actions concrètes. La nouvelle municipalité n'ayant pas eu les mêmes envies pour ce quartier et l'ayant réinvesti, il est nécessaire de réintroduire son existence au sein de la programmation politique de la ville.

Enfin, une grande thématique était totalement absente de ce document : la culture (comme dans l'ensemble des autres C.U.C.S. - je vous l'accorde). Or, cette dimension est pour nous essentielle à la cohésion sociale. Ainsi, nous avons eu de cesse d'intégrer cette dimension culturelle en l'associant à la dimension citoyenneté. Cette vision a notamment prévalu à la mise en œuvre d'un premier festival des quartiers (Quartiers Libres) qui fonde également la seconde édition 2011 qui a pour thème cette année héritage. Nous allons profiter de la proposition de la préfecture. Elle nous propose de revoir les orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour rédiger un nouveau C.U.C.S. sur les trois années à venir afin qu'il reflète la politique municipale que nous menons.

En attendant cette mouture remaniée d'ici septembre, nous continuons à avancer et je vous demande à ce titre de bien vouloir voter la délibération concernant la programmation annuelle 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Encore juste une petite explication de vote puisqu'il y aura abstention de notre groupe. Pourquoi ? Nous ne mettons pas en cause le C.U.C.S. Comme vous l'avez fort aimablement rappelé, celui-ci a été mis en place par l'ancienne municipalité. Mais il y a évolution. Il y a un avenant qui concerne la programmation de ce que vous avez prévu sur l'année 2011 et d'un certain nombre de choses (nous n'allons pas y revenir) avec lesquelles nous ne sommes pas d'accord puisque ce sont des choix politiques.

Ensuite, il y a certaines incertitudes. Là, je parle sur le plan financier. C'est un budget prévisionnel. Un certain nombre de coûts sont alignés. Je prends l'exemple de la très bonne initiative du chantier d'insertion à Saint-Exupéry. Le coût est a priori de 120.000 euros. Nous imaginons que la Ville pourrait participer à hauteur de 10.000 euros. Des subventions vont être demandées à la Mission Ville. Donc, l'Etat verserait 15.000 euros. 95.000 euros vont venir de la Région (peut-être) et d'autres partenaires. Lesquels ? Sinon, le montant de 10.000 euros indiqué dans la dernière colonne risque d'augmenter. Cela manque donc un petit peu de précision. Nous verrons avec le nouveau contrat et nous verrons avec les nouveaux projets.

Pour ce soir, nous en resterons là et nous nous abstiendrons.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Pardon. Je n'avais pas prévu non plus d'intervenir.

Moi, je vais voter pour. Je relèverai simplement une chose : reprocher à l'ancienne municipalité de ne pas avoir mis en place le C.U.C.S. ... Je dirai simplement qu'elle n'a peut-être pas pu le faire. Il a été signé le 7 décembre 2007 et il y a eu un changement de majorité le 16 mars 2008. Effectivement, il y a deux mois et demi. Très bien.

Mme VINAY :

Oui mais c'était une signature tardive par rapport à la loi.

M. DEBUS :

Sûrement. Si, effectivement, toutes ces actions étaient aussi importantes ... Je tiens quand même à rappeler qu'une subvention ANRU de 1,5 million d'euros a été loupée au mois d'octobre 2009. Donc, si c'était tellement important, je pense que l'on aurait aussi pu mettre le paquet sur le dossier de demande de subvention ANRU.

Merci.

Le Maire :

On va y passer la nuit. La prochaine délibération a pour objet la Coudraie. Nous allons pouvoir en parler (sur les choses qui ont été perdues).

Mais je voudrais juste dire une chose qui me paraît importante et sur laquelle nous pouvons tous méditer. La politique de la ville existe depuis très longtemps maintenant. Elle a été menée par plusieurs personnes (de gauche comme de droite). Elle n'a pas fondamentalement réussi, à part dans certaines villes qui l'ont vraiment voulue. Les crédits relatifs à la politique de la ville risquent de disparaître. Pour une ville, faire la politique de la ville et faire des projets, c'est accepter l'idée que les subventions de l'Etat (encore une fois) n'arrivent pas. Il faut donc maîtriser tout cela.

Je dirai juste à Monsieur RAYNAL que le groupe 3F est très content du travail accompli. Il en a payé une grande partie. Il s'est aussi investi. Et la Ville ne mettra pas plus de ...

Mme VINAY :

Il y a une subvention.

Le Maire :

Voilà. Il y a une subvention.

Mme VINAY :

Cette ligne est à rayer puisqu'une subvention de 10.000 euros sera versée. Point barre.

M. RAYNAL :

On le retrouvera dans le bilan financier.

Le Maire :

On le retrouvera dans le bilan financier. Voilà. Mais cela n'augmentera pas. Ce ne sera pas en augmentation.

Par contre, cela nous oblige à accepter (et, là, c'est encore un choix politique) le soutien, l'aide, l'accompagnement d'un certain nombre de quartiers dans notre ville, aussi bien dans la réhabilitation des monuments ou des habitations qu'au niveau des problèmes sociaux que peuvent présenter un certain nombre de personnes. Vous serez étonné. C'est pour cela que nous réfléchissons sur la politique de la ville pour l'ensemble de la commune, même si nous savons bien que nous ne la financerons pas mais, dans l'esprit ... Ces problèmes et ces difficultés sociales se retrouvent en effet dans l'ensemble des quartiers de Poissy, voire même dans le centre ville où un certain nombre de personnes (principalement des personnes âgées) sont dans une situation économique difficile au regard de leurs petites retraites et de leurs réalités. Donc, ce n'est pas stigmatiser un quartier. Mais c'est un peu l'ensemble. Dans une ville, être solidaire de ces jeunes et de ces aînés, voire même d'autres personnes, c'est un choix politique. Moi, ce choix politique aussi, je l'assume.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

Lors du vote, Monsieur le Maire indique que la minorité s'abstient.

M. DEBUS :

J'ai voté pour.

Le Maire :

Non. Sauf Monsieur DEBUS qui vote pour.

M. DEBUS :

Merci.

Le Maire :

J'étais tellement habitué à ce que vous fassiez partie de notre groupe que j'ai maintenant du mal à m'y faire.

M. DEBUS :

Je suis quand même parti depuis le 24 septembre 2009. Donc, il faut aussi vous y faire.

Le Maire :

Oui. Il faut s'y faire aussi.

**18°/ APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION URBAINE A L'AGENCE
NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU) ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DE LA CONVENTION ANRU**

Le Maire :

Je veux bien vous raconter l'histoire, si vous avez beaucoup de temps. En tous les cas, je peux vous dire que l'ANRU a approuvé le dossier que nous avons déposé. Je dois normalement y aller le 7 avril pour le défendre. Il faut m'autoriser (en cas d'acceptation) à signer une convention avec l'ANRU en fonction du dossier. Alors, vous allez peut-être me dire que vous n'avez pas eu le dossier. Si. Vous l'avez eu. On vous l'a donné. C'est important.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Notre vote ne vous surprendra pas. Nous votons contre.

Le Maire :

Vous voterez contre ?

M. RAYNAL :

Oui. Si vous voulez une petite explication avant qu'elle ne me soit demandée ... Aujourd'hui, vous dites que l'on ne va pas raconter l'histoire. On ne va pas revenir sur l'histoire. Cela date depuis des décennies. Mais il faut tout dire. S'agit-il ce soir d'un plan d'aménagement de la Coudraie conforme à ce que vous pensiez faire lorsque vous avez récupéré la majorité de cette ville ? Vous aviez dit que l'on ne toucherait pas à la Coudraie, que l'on ne démolirait pas. Vous avez enlevé dès le mois d'août le permis de démolir (c'était le signe symbolique). Dont acte. Sauf que, mois après mois, à chaque fois que le dossier est venu ici pour discussion, j'étais inquiet, j'alertais, je disais de faire attention, je demandais comment cela allait se passer avec l'ANRU. Aujourd'hui, vous dites, Monsieur le Maire (et je le comprends), que l'ANRU accepte vos propositions. Moi, j'ai aussi entendu que l'ANRU a réussi, après beaucoup de concertations (on va le dire comme cela), à faire en sorte que la Ville de Poissy revoie profondément sa copie. Sinon, il n'y aura pas les financements. Moi, je suis très inquiet aujourd'hui. Donc, je le dis. Au moins, ce sera acté ce soir, 4 avril 2011. J'espère que les financements attendus, que les financements qui nous ont toujours été annoncés seront au rendez-vous. Pourquoi ? Parce que Monsieur le Maire nous dit que l'Etat a de moins en moins d'argent. Donc, je suis inquiet. Les mois passent. Effectivement, de nombreux mois ont passé depuis que l'ANRU s'occupe de ce dossier. Les millions attendus ne seront peut-être pas au rendez-vous. Si l'ANRU (c'est-à-dire l'Etat) ne participe pas à la hauteur prévue, la Ville devra prendre le relais. Donc, c'est aussi une incertitude. Je pense qu'il est grand temps d'accélérer les choses. Non, Monsieur RABEH. Non. Non. Ne souriez pas. Je dis d'accélérer les choses parce qu'il faut effectivement aller très vite sur ce quartier. Je pense que nous avons besoin aujourd'hui d'une certaine transparence et de savoir exactement où nous allons. Il faut peut-être arrêter de dépenser de l'argent sinon inutilement d'une manière décalée. Tous les travaux faits dans les deux écoles ... Très bien. Cela nous appartenait. C'était facile. Nous les avons faits. Mais je ne suis pas persuadé qu'il y aura beaucoup plus d'enfants à accueillir à la rentrée de septembre 2011, voire à la rentrée de septembre 2012, par rapport au nombre d'enfants qui fréquentent aujourd'hui les deux écoles (maternelle et primaire). Donc, pourquoi avoir travaillé dans ce sens-là ? Je ne sais pas. Je m'interroge. Mais c'était une philosophie. Il fallait sauver le quartier. Alors, sauvons le quartier. Si vous réussissez, je dis bravo. Je crains que nous en reparlions encore dans dix ans. C'est cela, ma vraie inquiétude. Au moins, cela n'aura pas été faute de ne pas le dire. Voilà. C'est tout.

Le Maire :

Je vais juste vous répondre. Je ne voulais pas faire une grande démonstration. Mais, là, je trouve que votre intervention est malhonnête. Excusez-moi, Monsieur RAYNAL. Elle est malhonnête car laisser des habitants pendant tant d'années, comme vous l'avez fait, avec un projet de pouvoir raser ce quartier ... Puis, après, un futur hôpital ... Et puis, après ... Et puis, après ... C'est la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. C'est votre ancienne majorité qui l'a créée, que vous le vouliez ou non. Cela sera acté. Nous pourrions refaire l'histoire. Nous n'allons pas le faire ce soir. Mais nous pourrions en discuter pendant des heures.

Qu'est-ce qui a permis de raccrocher la Coudraie à l'ANRU ? C'est notre majorité. Quoi qu'il arrive, nous nous serions de toute façon retrouvés dans une situation dans laquelle l'ANRU s'en foutait. C'est-à-dire que la Coudraie était finalement laissée ... Si vous aviez été réélus et sans projet, vous auriez été dans l'obligation de mettre beaucoup d'argent ou de vendre les terrains à des promoteurs. Mais il fallait aussi négocier avec la société France Habitation qui, elle, a un bail. Nous avons donc eu beaucoup de travail à faire.

Moi, je veux bien croire que vous soyez contre le projet que nous proposons. Je veux bien l'accepter. Je veux bien entendre que chacun ait sa vision de la ville et sa vision d'ouverture. Je veux bien entendre ce débat. Mais venir attaquer sur le fait que l'ANRU risque de ne pas financer ou de ne pas donner ... Nous savons très bien (parce que c'est facile) que les villes qui travaillent avec l'ANRU attendent parfois les financements depuis deux, trois, quatre ans. L'ANRU a du mal à lâcher et à payer et à financer. Je trouve que c'est assez facile.

En même temps, je voudrais quand même vous rappeler que nous sommes aujourd'hui dans une situation encore beaucoup plus compliquée. La Coudraie est un point. C'est un axe. Mais il y avait aussi les Terrasses de Poncy contre lesquelles nous nous sommes battus pour sortir d'un dispositif. Nous sommes maintenant en lien avec l'EPAMSA avec qui nous devrions travailler pour l'aménagement de ce secteur. Il y a une troisième difficulté. L'hôpital devait partir. Aujourd'hui, il reste. Demain, il part. Aujourd'hui, il reste. Nous ne savons pas. En ce qui concerne l'aménagement de ce secteur, il y a un équilibre financier. Je regrette, encore une fois. L'hôpital, c'est quand même l'Etat. L'ANRU, c'est quand même l'Etat. L'EPAMSA, quelque part, c'est aussi l'Etat. Ces trois acteurs travaillent quotidiennement avec nous. Donnez-nous au moins le fait que nous sommes collectivement vigilants pour que ne soit pas implantée dans les secteurs de l'O.I.N, de Poncy, de la Coudraie, voire même le remplacement de l'hôpital un jour) une autre ville dont nous n'aurions pas envie. Nous nous battons pour amener quand même une réflexion avec des spécialistes, architectes. Nous réfléchissons. Nous nous battons.

S'agissant de la Coudraie, nous faisons un autre choix. Négocier avec des habitants n'est pas le choix le plus facile. Nous pouvons monter là-haut et dire aux habitants que nous allons raser leur quartier, leur dire de descendre au centre ville retirer des dossiers et de demander un relogement. C'est ce qui s'est passé à l'époque. Nous, nous avons été négociateur, négociateur avec bien sûr toutes les sensibilités politiques. Certains de vos amis tiennent aussi des discours contradictoires pour nous mettre un peu en difficulté. Mais, en tous les cas, nous, nous y allons. Nous n'avons pas peur. Nous mettons tout sur la table. Nous discutons. Nous avons réussi en tous les cas à faire en sorte que les habitants (après réflexion, après vision de l'avenir de leur quartier) acceptent que ces deux tours soient rasées. C'est quand même mieux que de leur imposer par la force. Je trouve que c'est une autre manière de faire. Cela prend beaucoup plus de temps, beaucoup plus de temps. Evidemment, lors des prochaines campagnes, vous pourrez dire que nous n'avons fait que la moitié de la Coudraie, que nous n'avons pas réussi, que nous n'avons pas ... Mais, en tous les cas, nous, ce que nous savons, c'est que nous aurons fait notre travail. Nous aurons fait la négociation avec les habitants. Les manipulations multiples et variées de nos opposants peuvent paraître logiques. Elles peuvent quelquefois être dangereuses. Il faut toujours faire attention à ce que l'on raconte dans les quartiers et aux gens. En plus, nous sommes dans l'obligation de constater aujourd'hui que cela ne marche pas, comme le dit Monsieur RABEH. Mais il a raison.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, c'est sans trop de surprise. N'ayant pas été concertés en tant qu'élus sur l'évolution du projet, nous nous abstenons sur son approbation. Nous déplorons que, même sur un sujet de cette importance qui impacte le budget 2011 de la commune à hauteur de plus de 2.150.000 euros et près de la moitié du budget d'investissement lié à l'aménagement et au développement des services urbains et de l'environnement, vous n'avez pas cru bon de réunir non seulement l'ensemble du groupe majoritaire mais l'ensemble du Conseil municipal.

Le Maire :

Une commission se réunit. La personne qui y siège aurait pu vous rapporter les choses.

Je voudrais juste vous dire quelque chose, Madame de VAUCOULEURS. Nous n'allons pas passer 50 ans à ...

M. MARIETTE :

Je suis désolé, Monsieur le Maire. Nous étions présents lors de la dernière Commission urbanisme au cours de laquelle ce sujet a été abordé. On nous a présenté ce qui a été présenté ce soir. A aucun moment, nous n'avons été impliqués dans les autres réflexions (tout ce qui était en amont). C'est tout.

Le Maire :

Nous n'allons pas faire cette discussion au niveau du Conseil municipal. Nous allons pouvoir gagner du temps. Lorsque nous lisons ce qu'écrit votre chef de file dans les blogs et les positions qu'il prend à chaque fois ... Je crois que son honnêteté devrait être ... Ce n'est même pas moi qui devrait le faire mais je vais finir par le faire. Démissionner du groupe majoritaire, démissionner de toutes les commissions où il nous représente, démissionner de la SEMAP (il dit qu'il en est le président). Là, nous serions dans une situation claire. Maintenant, si vous voulez, vous, rester dans le groupe majoritaire et venir discuter avec nous ... Nous sommes ouverts. Nous pouvons continuer à discuter à un moment donné. Nous ne sommes pas totalement fermés.

M. LETELLIER :

Pas tous, apparemment.

Le Maire :

Je dis que nous pouvons discuter. Mais, lorsque nous regardons les blogs, ce qui est écrit, les interventions, nous nous disons à un moment que les personnes de votre groupe ne sont pas dans le groupe majoritaire et que nous ne pouvons pas les accepter. Voilà.

M. MARIETTE :

Mais, Monsieur le Maire, ...

Le Maire :

Donc, il faut que vous acceptiez d'être partis du groupe majoritaire, que vous l'assumiez, et que vous retourniez avec Monsieur RAYNAL et Monsieur DEBUS. La position sera claire.

M. MARIETTE :

Pas du tout. Je n'ai pas d'affinités avec Monsieur RAYNAL. J'ai été élu sur cette liste majoritaire. Je me sens au sein du groupe majoritaire. Ce que l'on demande, c'est tout simplement de participer aux réunions. C'est tout ce que l'on demande. Cela apparaît juste logique.

Le Maire :

Oui mais vous ne pouvez pas appeler à voter contre le Maire, faire des blogs dans lesquels vous m'insultez et faire un certain nombre de choses et dire que vous faites partie du groupe majoritaire. Réglez votre problème avec votre chef de file que vous avez suivi. Après, nous pourrions discuter. Là, je crois que ce sera plus clair. Si. Regardez bien. Je suis prêt ... Nous pouvons prendre le temps de boire un coup ensemble et je vous montrerai tout cela. Je vous l'expliquerai.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Je m'abstiendrai. Comme je l'ai indiqué à différentes reprises (que ce soit au mois de mars 2009 en premier lieu et jusqu'à présent), il y a un manque de visibilité sur le projet de financement. Donc, je m'abstiendrai sur le principe.

Je ferai aussi une remarque. Je lis qu'il y a le désenclavement du quartier de la Coudraie, etc ..., etc ... Ce point ressort toujours. Je suis quand même étonné de ne pas avoir vu aborder la reprise du Centre Maurice CLERC (même lorsque j'étais encore dans le groupe majoritaire). A priori, j'ai ouï dire que le propriétaire aurait été vendeur. C'est l'un des points sur lesquels on aurait dû se pencher. Il n'y a rien de mieux que cette partie de terrain pour désenclaver.

Le Maire :

Vous êtes bien informé. Mais ce terrain appartient au comité d'entreprise de PSA. Cela lui coûte très très cher. Aujourd'hui, le coût de la Coudraie est très élevé. Il n'y a donc pas de possibilité financière et matérielle d'acheter ce terrain, sauf à prendre beaucoup de risques pour la Ville. Je ne veux pas le faire, sauf s'il nous est laissé pour un euro symbolique. Mais je pense que cela ne sera pas accepté. Par contre, il serait bien de l'inclure dans la conception de l'aménagement urbain entre la Coudraie, Poncy et l'hôpital car la Ville pourra peut-être l'acheter un jour. Elle pourra peut-être penser, entre autres, à un lieu de convivialité. C'est global. Nous avons été négocier avec PSA et le comité d'entreprise qui sont intéressés. Maintenant, l'évaluation du coût et les possibilités financières que nous avons ... C'est autre chose.

M. DEBUS :

Vous passez devant l'ANRU le 7 avril. Il y a peut-être des choses à demander.

Le Maire :

Pour être clair sur ce dossier que vous aurez, l'aide de l'ANRU est plafonnée pour nous à x millions d'euros et ne sera pas dépassée. Si, déjà, nous avons gagné cela, nous aurons gagné pas mal. Mais cela n'ira pas au-delà. Maintenant, il y a l'idée d'un ANRU 2. Si nous pouvons y arriver ... S'il existe ... Pour pouvoir continuer un petit peu à être aidé. Mais, en même temps, nous savons que nous avons aussi une responsabilité collective de penser à l'avenir de Beauregard avec cinq nouveaux bailleurs. L'habitat se dégrade. Il y a tout un travail collectif à faire. C'est pour cela que nous faisons un Programme Local de l'Habitat. Nous réfléchissons à tout cela. Cela va aussi coûter de l'argent mais pas uniquement à la Ville. Aussi aux bailleurs sociaux dont certains ont déjà des projets de démolition, de reconstruction. Certains travaillent sur ce point et d'autres pas. Il va falloir le faire de manière globale. C'est un sacré boulot. Voilà.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Pour qu'il n'y ait vraiment pas d'ambiguïté sur tout ce que j'ai pu expliquer tout à l'heure, je dirai que le projet de la Coudraie aujourd'hui, que le projet de ce territoire porte sur son attractivité. Je crois que vous l'avez compris. Nous en avons déjà parlé et, aujourd'hui, c'est une chose publique de savoir que PSA est vendeur de son ensemble. Je crois que la Ville a besoin de réfléchir d'urgence avec tous les partenaires qui pourraient venir. Il m'a été dit que beaucoup de partenaires étaient intéressés pour venir sur la Coudraie. Tant mieux. Je ne suis pas sûr qu'ils soient aussi nombreux que cela. Mais tant mieux. Cela peut peut-être aider justement à cette attractivité car il y a là une vraie chance pour désenclaver ce quartier. C'est une vraie chance. Il faut saisir la balle. Je dis qu'il faut aller vite car plus le temps passe et moins le terrain sera attractif. Je pense aux familles qui habitent dans ce quartier et qui vont quand même rester année après année non seulement dans une incertitude mais sur des terrains qui vont être des chantiers. Cela va être un petit peu compliqué. Si nous ne donnons pas rapidement une nouvelle image à ce quartier, cela bloquera le système. C'est tout ce que je suis en train de dire. Et vous le savez très bien.

Le Maire :

De toute façon, de nombreux architectes (Monsieur GRUMBACH, Monsieur CASTRO, ...) comme beaucoup de gens s'intéressent à ce quartier. Nous allons voter maintenant l'autorisation de signer cette convention et je vais aller me battre le 7 pour qu'elle soit acceptée. Lorsque cela sera cadré, vous verrez que cela avancera beaucoup plus vite que nous ne le pensons nous-mêmes.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. DEBUS, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

Le Maire :

Avant de vous laisser partir, mes chers collègues, il y a une question de Monsieur MONNIER. Elle concerne la présence des gens du voyage sur le parking du COSEC. C'est une excellente question, Monsieur MONNIER. Tous les matins, lorsque je me rasais, je me demandais qui allait me poser cette question. Les gens du voyage sont à cet endroit depuis le mois de décembre. Décembre, janvier, février, mars, avril. La question est posée au mois d'avril. Cela prouve qu'ils n'ont embêté personne et posé aucun problème. En tous les cas, je vais quand même vous répondre.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Vous dites qu'il y a les gens du voyage mais il y a aussi un gros problème de sécurité dans le coin. Je ne sais pas si vous êtes allé voir. Les caravanes sont alimentées avec un coffret électrique qui se trouve sur la plaine Félix Éboué. Les câbles partent de ce coffret. Ils sont carrément posés sur la pelouse avec des prises multiples. Cela tient avec du chatterton, etc ... Je crois que ce n'est pas terrible au niveau de la sécurité. Les gamins qui jouent sur le stade Félix Éboué ... Ce n'est vraiment pas terrible. Le coffret est ouvert.

Autre problème : les bus qui vont à l'école Pascal pour y chercher les enfants faisaient avant demi-tour sur le parking du COSEC. Maintenant, ils font demi-tour en plein milieu du carrefour, entre la rue Jean Moulin et la rue d'Aigremont (marche arrière, marche avant en plein milieu du carrefour). Au niveau de la sécurité, il y a quand même mieux.

S'agissant des gens du voyage, la question est de savoir combien de temps ils vont rester. Lorsqu'ils partiront ... Il faut savoir qu'ils partent ... Ils viennent. Il y en a eu jusqu'à 50. Certains sont partis. D'autres sont revenus. Il y en a une trentaine ce matin. Mais il y a des arrivées et des départs tous les jours. A quel moment vont-ils partir ? Lorsqu'ils seront partis, en autoriserez-vous d'autres à revenir ?

Autre point : ils sont alimentés en eau par une borne de la Ville et en électricité par une borne EDF. Je voudrais savoir s'il y a une convention avec ces personnes. Auront-ils à régler une facture d'eau, d'électricité, de ramassage des ordures ménagères, etc ... ? Nous voudrions bien connaître le montant de la facture.

Voilà les questions. Mais la sécurité est très importante.

Le Maire :

Je vais vous répondre, Monsieur MONNIER. Mais nous allons nous mettre d'accord et ceci sera valable pour l'ensemble de nos collègues. La prochaine fois que vous m'écrirez pour poser une question en fin de Conseil municipal, écrivez tout dans la question. Cela me permettra de préparer une réponse structurée. Si vous en rajoutez à chaque fois, ce n'est plus une question.

Je vais vous répondre mais nous allons aussi faire un petit rappel historique. Il faut toujours faire un petit rappel historique.

Il faut essayer de regarder le comportement de la préfecture qui est pour le moins déroutant dans cette histoire.

Dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé par l'arrêté préfectoral du 27 mars 2006 (ce n'était pas nous mais vous qui étiez là), un secteur de cohérence avait été défini en commun avec Chambourcy pour l'aménagement d'une aire d'accueil de 15 places. A l'époque, la commune avait trouvé un emplacement réservé de 5.000 m². Ce dernier a été validé par le Préfet en juin 2008. Il faisait suite à l'accord donné par le Sous-Préfet en avril 2008.

Mais, alors que nous avons lancé l'acquisition des terrains fin 2008, la Direction Départementale de l'Environnement et de l'Agriculture a informé nos services de l'urbanisme que l'emplacement envisagé ne pouvait être maintenu sans explication.

De plus, la commune de Chambourcy a fait part au Préfet le 12 juin 2009 de son souhait de quitter le secteur de cohérence de Poissy pourtant défini à l'échelle départementale pour intégrer celui de Seine et Forêt avec Saint-Germain-en-Laye. Par courrier du 15 juillet 2009, je me suis opposé à ce départ. Je n'ai toujours pas de réponse officielle de la préfecture.

Ce n'est que le 3 novembre 2009 par un appel téléphonique de la sous-préfecture que les services de l'urbanisme ont appris l'accord du Préfet, encore une fois sans que nous en soyons informés ni que notre avis ait été pris en compte.

Je ne me décourage pas car je suis un homme parfois un peu têtu. D'une part, je crois à la nécessité d'offrir à ces personnes un endroit digne, sécurisé et salubre (et je vous rejoins dans vos remarques). D'autre part, je suis un élu républicain et souhaite respecter les lois. J'ai envoyé un nouveau courrier au Préfet le 14 juin 2010 lui proposant d'associer Poissy à Orgeval et Villennes-sur-Seine pour une aire d'accueil de taille pertinente. Vous admettez que les services déconcentrés de l'Etat ont une attitude pour le moins désinvolte à l'égard de Poissy. Elle contribue, par ailleurs, à nous mettre dans une situation où ne respectons pas la loi, ce qui est paradoxal de la part du Préfet.

J'ai de nouveau écrit à la préfecture il y a quelques jours pour lui faire part de nouvelles propositions d'implantation. J'espère cette fois que le Préfet nous fera une réponse.

Cette situation est d'abord intolérable pour les gens du voyage pour lesquels nous sommes dans l'incapacité d'offrir une aire d'accueil respectant notamment les règles d'hygiène mais elle nous contraint aussi à ne pouvoir faire usage de la force publique lorsque des personnes s'installent sur le domaine privé (qu'il soit communal ou pas) puisque nous ne respectons pas la loi BESSON.

Concernant les gens du voyage installés sur le parking du COSEC, voici un rappel des faits.

Le 21 décembre 2010, 20 caravanes et autant de familles auparavant installées sur la commune d'Orgeval ont stationné sur le parking de la Grande Ceinture, ce qui a créé beaucoup d'insécurité pour des gens du quartier de La Bruyère qui ont paniqué lorsqu'ils les ont vu arriver.

J'ai appelé le Préfet et le Commissaire. Il m'a été renvoyé que nous ne respectons pas la loi BESSON et que je n'avais qu'à me débrouiller.

Donc, je suis parti tout seul rencontrer ces braves personnes pour leur dire qu'elles ne pouvaient pas rester là. Elles ont été un peu étonnées. Elles étaient fatiguées, avec des enfants malades à l'hôpital, des femmes enceintes. C'est toujours l'excuse qu'elles donnent (vous allez me le dire) mais je l'ai vérifiée, et de bonne foi. En plus, nous étions le 21 décembre. Ces personnes étaient complètement épuisées. Nous arrivions à la trêve de Noël. C'était un peu compliqué. Nous avons donc cherché avec eux (j'ai fait le tour de Poissy) toutes les solutions, tous les terrains possibles pour qu'il n'y ait pas de nuisance pour la population. Il y avait aussi une quinzaine d'enfants de moins de 15 ans. J'ai vu plein de mômes. J'ai voulu qu'ils passent Noël en famille (la meilleure des solutions). Vous allez peut-être me dire que c'est de la naïveté. Mais, pour moi, il est important de respecter les enfants.

Ensuite, avec les services techniques, la police municipale, le service des sports (je les remercie vraiment ce soir pour leur réactivité), nous avons cherché une solution et nous l'avons trouvée. Elle consiste en l'installation de l'électricité et de l'eau sur ce secteur. Il n'était pas possible de leur établir une facture. Leur représentant est venu faire un don de 1.500 euros à la Caisse des Ecoles. Il a été déposé au Trésor Public.

Il reste actuellement une dizaine de caravanes. J'ai demandé leur départ. S'il le faut, je monterai pour les faire partir.

Vous me dites qu'ils créent de l'insécurité. Ils sont là depuis le 21 décembre. Nous sommes presque à la mi-avril. Ils n'ont quand même pas posé de problème particulier. Puisque vous m'avez posé la question, je suis allé demander à la police municipale qui m'a dit que cela n'avait vraiment pas amené de nuisances en plus. J'ai demandé à la police nationale qui m'a dit qu'il n'y avait aucune nuisance en plus. Si le seul problème d'insécurité se rapporte au fait qu'ils reculent mal en voiture ... Je trouve que c'est quand même problématique.

Pour vous rassurer, et lorsqu'ils seront partis, nous mettrons en place une sécurisation du lieu pour qu'ils ne reviennent pas. Sans cela ... Nous savons très bien qu'ils reviennent lorsqu'ils sont habitués à un lieu.

Nous avons en tous les cas la responsabilité de créer cette aire qui permettra aux gens du voyage de ne pas être bafoués à chaque fois et transbahutés d'une ville à l'autre (quinze jours là, un mois là). J'espère que le Préfet répondra assez vite. En même temps, le but n'est pas leur installation. Il y a un vrai travail à faire. Je sais que ce n'est pas facile. Ce n'est pas simple. Voilà. C'est tout.

M. MONNIER :

Je veux dire, Monsieur le Maire, qu'il y a un problème de sécurité. Je suis allé ce matin sur le stade Félix Éboué. Je vous garantis que le coffret, situé au bout du stade, qui sert lors de manifestations, est ouvert. Les fils sont à nu. Il y a des branchements. Des prises multiples se baladent dans la pelouse. De nombreux gamins jouent. Si, un jour, l'un d'eux met les doigts là-dedans ... Je vous garantis qu'au point de vue de la sécurité ...

Le Maire :

Je vous remercie de votre remarque car c'est moi qui vais aller en prison.

M. MONNIER :

Oui.

Le Maire :

Je pense que l'on regardera demain avec les services techniques. Cela fera plaisir à certains.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Là aussi, on va faire un peu d'histoire. Je me souviens bien effectivement de cette histoire d'aménagement d'aire des gens du voyage. Que vous ayez joué les Papa Noël au mois de décembre de l'année dernière, c'est très gentil. Je vous en remercie pour eux, d'ailleurs. Je me souviens que le 26 juin 2008 (sauf erreur de ma part), j'avais été le seul à voter contre la mise en place de cette aire des gens du voyage (par rapport à son emplacement). Ce lieu était situé entre l'A 14 et l'ex RN 13. Pour moi, c'était totalement mal placé. Les services de la préfecture (quels qu'ils soient - que ce soit la D.D.E. ou autres) ont refusé. C'est une très bonne chose car, en tant que tel, même si cela a été validé par les 38 autres, je suis finalement très content que la préfecture se soit rangée à ma position. Trouver effectivement un autre emplacement me semble une nécessité. J'espère que cela va bientôt aboutir.

M. HEDRICH :

Les services de l'Etat ne se sont pas mis en phase avec vous. Ils se sont simplement aperçus que c'était sur l'emprise de l'A 104. C'est tout.

Le Maire :

Nous sommes en train de chercher un autre endroit.

J'ai oublié de vous dire quelque chose. Cela me paraît important. Grâce au fait d'avoir permis à ces personnes de rester là, nous avons alerté les services d'hygiène du Conseil Général qui sont venus faire leur travail pour la santé et la protection de l'enfance. Cela nous a permis d'aider et de soutenir un certain nombre d'enfants qui étaient là. Entre autres, une école est passée. Une institutrice est venue. Au moins, nous avons permis cela. Maintenant, je pense qu'il ne faut pas qu'ils reviennent car le lieu n'est absolument pas adapté. Je vous rejoins là-dessus.

Bonne soirée, mes chers collègues.